

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

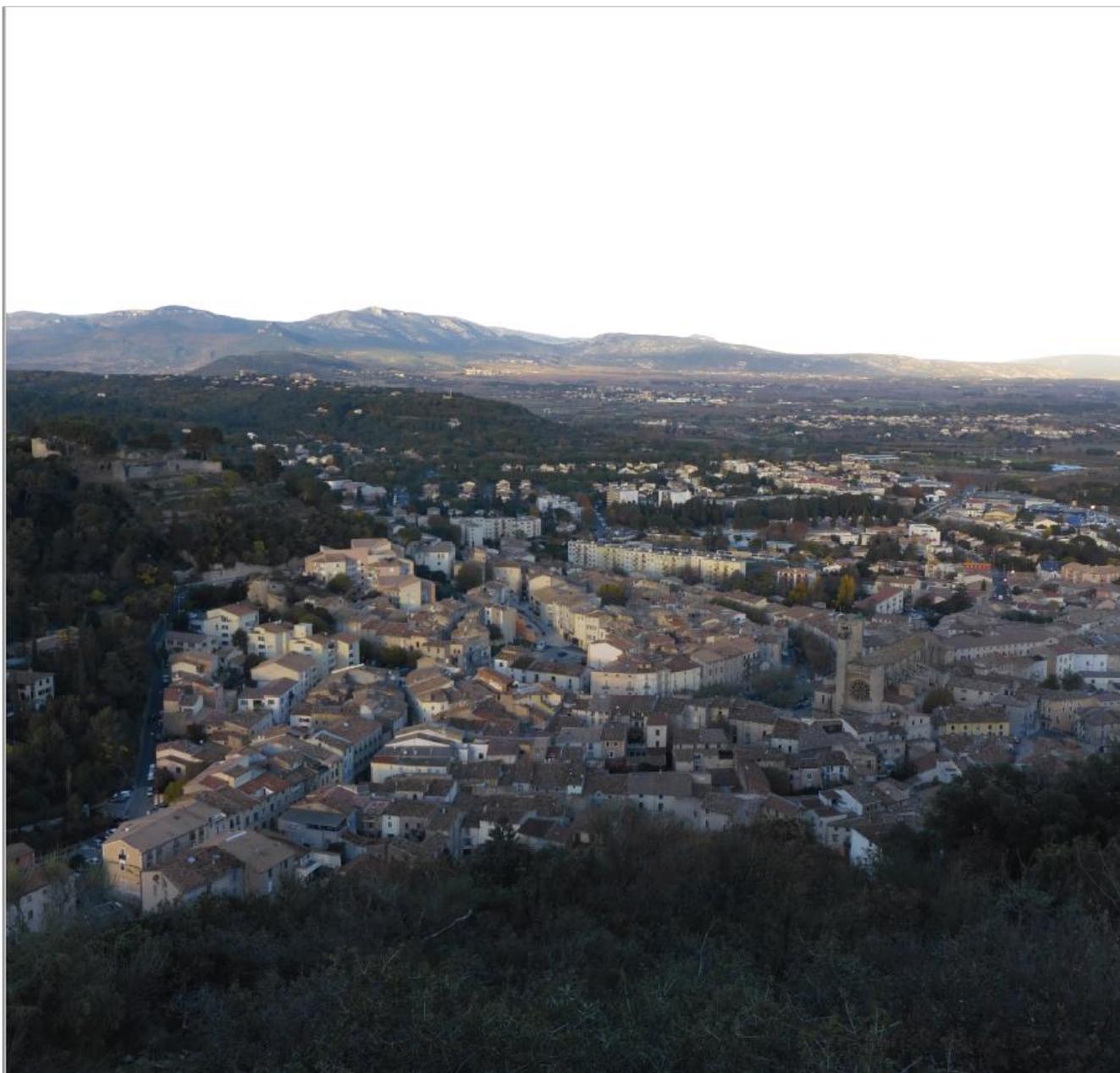
Commune de CLERMONT L'HERAULT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de l'Hérault, représenté par son Président Kléber MESQUIDA

Le SYDEL Pays cœur d'Hérault, représenté par son Président Bernard SOTO,

La Communauté de Communes du Clermontais représentée par Claude REVEL son Président

La Commune de Clermont l'Hérault représentée par Gérard BESSIERE son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la délibération N° AP/2022-06/10 de l'AP/CP de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) -Occitanie 2040

Vu la délibération de la Commune de Clermont l'Hérault en date du 26 décembre 2018 approuvant le contrat bourg centre.

Vu la délibération N°CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault pour la période 2022-2028

Vu la délibération n° **XXX** du Conseil Municipal de la Commune de Clermont l'Hérault, **en date du xxxx**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais en date du **XX/XX/XX**,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault en date du **XX/XX/XX**

Vu la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du **XX/XX/XX** du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage essentiels pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 26/11/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En organisant :
 - Dans le cas de la communauté de communes du Clermontais : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
 Sont principalement concernées les communes de Clermont l'Hérault et Canet
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel à court terme et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la nouvelle période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais, Le Syndicat de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault, et la Commune de Clermont l'Hérault, en y associant les services de l'Etat, CAUE, Chambres consulaires, Etablissement Public Foncier, Banque des Territoires et l'ensemble des partenaires qui s'inscrivent au projet.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Clermont l'Hérault, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat et dans le cadre duquel la Commune de Clermont l'Hérault a signé une convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 13 juillet 2022.

Enfin, le présent avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault dont il est un sous-ensemble.

A ce titre, le Programme pluriannuel du Contrat Bourg Centre sera intégré au Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 du Contrat Territorial Occitanie.

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

La commune de Clermont l'Hérault développe un projet ambitieux de revitalisation qui se dessine à l'horizon 2030.

La ville comptera alors environ 11 000 habitants, résultat d'une croissance démographique moyenne de 1,5 % par an. Sur les mêmes bases, Clermont l'Hérault et les communes limitrophes totaliseront près de 20 000 habitants dans un Pays Cœur d'Hérault qui comptera 100 000 habitants.

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme est en cours et son approbation est programmée à la fin de l'année 2023 en compatibilité avec les orientations du SCoT du Cœur d'Hérault arrêté. Le fil conducteur du document d'urbanisme est pensé pour :

- Soutenir le dynamisme et la vitalité communale,
- Valoriser le patrimoine urbain et naturel
- Anticiper et maîtriser le développement urbain.

Au-delà du règlement d'urbanisme, le projet sera concrétisé par un ensemble d'actions, d'aménagements et d'équipements destinés à satisfaire les besoins d'une population en augmentation et en mouvement, tout en pérennisant le rôle de Clermont l'Hérault comme ville centre du Cœur d'Hérault.

A partir d'un diagnostic partagé et conforté par l'ORT, il a été mis en exergue un territoire au potentiel considérable, porté par une situation géographique, un dynamisme économique, une richesse culturelle et patrimoniale, et ceci malgré des éléments de fragilité.

Le contrat Bourg Centre en vigueur sur la période 2018-2021 a préalablement organisé la mise en œuvre d'un partenariat entre la Région, la Commune de Clermont l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais, le Pays Cœur d'Hérault, la Chambre de Commerce et d'industrie, le CAUE. Il a ainsi engagé une politique pour renforcer l'attractivité et le développement des Bourgs Centre Occitanie, dont la Région est chef de file dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire.

Les actions qui avaient été identifiées sont entrées pour la plupart dans leur phase opérationnelle et de façon coordonnée pour générer une véritable dynamique et une mobilisation active des partenariats avec l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs d'aménagement, les organismes financiers, les chambres consulaires, les acteurs économiques, mais aussi les associations et les citoyens.

Une méthode de co construction est privilégiée pour la conception et le suivi des opérations, en complément d'une gouvernance ouverte, associant tous les acteurs volontaires.

A l'issue de la programmation 2018-2021, il s'agit désormais d'établir un bilan quantitatif et qualitatif et de conforter un projet de territoire qui répond à un objectif de renforcement des fonctions de centralités au bénéfice de la qualité de vie des habitants, en association avec les principaux acteurs des politiques publiques de revitalisation du territoire, en favorisant les moyens d'accompagnement de la part des acteurs publics mais également des acteurs privés du territoire, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux mais soutenable, et en intégrant les principes fondamentaux de transition écologique.

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité de la ville centre du Cœur d'Hérault et d'accompagner l'offre de service pour la commune mais également pour l'ensemble du bassin de vie, 3 axes stratégiques sont établis :

Faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de la reconquête du cœur de ville

(Orientation traduite dans le contrat Bourg Centre initial et qui a préfiguré l'axe fort de l'ORT autour notamment de la question majeure de l'habitat, mais également la requalification des espaces publics et des bâtiments patrimoniaux)

Avec la signature d'une convention cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (**OPAH-RU**) le 12 avril 2022 pour une durée de 5 ans, il s'agit d'intensifier les interventions publiques pour lutter contre la vacance et la dégradation des logements sur le périmètre prioritaire du centre ancien. Le dispositif engagé, mobilise de manière coordonnée des outils incitatifs et coercitifs existants. Avec le lancement de **l'opération façades**, le 1^{er} mars 2022, la Commune et la Région apportent également leur soutien pour l'amélioration du patrimoine urbain.

Le **volet renouvellement urbain** est introduit dans le projet de la ville et se justifie dans un certain nombre de situations très dégradées, et notamment autour des îlots Enoz, Fontaine de la Ville, et Mairie qui avaient été identifiés dans l'étude pré opérationnelle en 2019, et inscrits dans le plan d'action de l'OPHA RU, de l'ORT ainsi que dans le contrat Bourg Centre initial. Il s'agit ici de reconstituer des continuités bâties qualitatives dans un tissu urbain fortement dégradé, partiellement démoli, et de dessiner des espaces publics fonctionnels et esthétiques, tout en créant un nombre raisonnable de logements. Après des travaux de démolition et de sécurisation sur les îlots Enoz et Fontaine de la Ville, la commune poursuit la mise en œuvre de son Projet de Territoire dans le cadre d'un contrat de concession d'aménagement conclu avec la SPL Territoire 34, le 24 octobre 2022. Le programme de la concession prévoit notamment la requalification de ces îlots mais également celui de la Mairie et ceux des abords de la place St Paul. Ce contrat de concession s'inscrit dans le temps avec un engagement à horizon 2032, pour un investissement global de 10 millions d'euros.

La reconquête du cœur de ville porte également sur la **requalification des espaces publics et notamment des places et des rues adjacentes**. Cette action programmée dans le contrat initial a été engagée au printemps 2022 par le traitement de la place du radical, de la rue Bozène et la placette Gorjan. Elle se poursuit en 2023 avec la requalification de la rue Raspail, et en 2024 avec la place du Bataillon de l'Hérault (en continuité de la rue Bozène), suivi de la place de la Mairie. L'ensemble du programme, comprenant également les places Commandant Paul Demarne, République et Saint Paul, avec également la rue Malbourguet qui valorise un accès piétonnier vers le Château, poursuit son déroulé jusqu'à horizon 2028.

La Commune souhaite affirmer sa démarche de valorisation de son patrimoine, par la mise en place d'un **Site Patrimonial Remarquable (SPR)**, qui permettra de mieux identifier les enjeux et de définir les objectifs, les lieux de réhabilitation et de renouvellement urbain.

En mai 2021, le conseil municipal a délibéré pour valider le lancement de la 1^{ère} étape de la procédure de création du SPR, à savoir l'étude de définition d'un périmètre. A l'issue d'une consultation qui s'est déroulée en 2022, un architecte du patrimoine a été mandaté pour procéder à l'identification des enjeux de préservation du patrimoine bâti et non bâti, du bilan des protections existantes, règlements et actions sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement du centre ancien, la hiérarchisation des enjeux patrimoniaux et territoriaux. Il est également chargé de proposer un périmètre qui sera le support du SPR. La seconde étape consistera en l'élaboration d'un plan de gestion. L'objectif est de disposer fin 2025 d'un outil de gestion validé et opérationnel.

Les monuments historiques protégés en cœur de ville dessinent un parcours de visite cohérent et attractif, depuis l'Espace des Dominicains jusqu'au château féodal situé au sommet du Puech Castel.

Il s'agit là d'un atout à valoriser dans le cadre d'un parcours de découverte du cœur de ville vers Villeneuve, le Cirque de Mourèze et le Lac du Salagou, destinations touristiques majeures à l'échelle du département de l'Hérault.

A l'**Espace des Dominicains (anciennement Chapelle des Pénitents)**, voisin du lycée René Gosse, l'avenant au contrat Bourg-Centre 2022-2028 projette d'inscrire également la valorisation de la **Chapelle de Gorjan** et le **Château des Guilhem**, emblèmes des sites remarquables de la ville.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Cet espace des Dominicains présentant des fragilités structurelles nécessite la mise en œuvre d'un programme de restauration et de valorisation adapté. A cet effet des travaux ont été engagés dès 2020 pour restaurer le clos et le couvert, améliorer l'acoustique de l'édifice en vue de développer les activités culturelles ainsi que la mise en sécurité incendie en application du règlement des Etablissements Recevant du Public (ERP). Ils doivent se poursuivre sur la période 2023 et 2024 pour conforter les murs périphériques.

Chapelle de Gorjan et le Château des Guilhem

Ces deux bâtiments protégés et emblématiques pour la ville font aujourd'hui l'objet de projet de restauration. Pour le premier, une étude architecturale, en lien avec la DRAC est mandatée pour définir les éléments de restauration à des fins d'espace d'expression culturelle. Pour le second un programme de restauration, engagé depuis 2021, portant sur la structure et la confortation des bâtis, a permis la réouverture au public printemps 2022. Il doit se poursuivre pour aboutir à une confortation de l'ensemble des structures architecturales pour offrir un Etablissement Recevant du Public de plein air promouvant l'histoire médicale de la ville mais aussi diverses animations culturelles.

Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services

Les enjeux de revitalisation du centre bourg impliquent une action spécifique sur le cœur de ville actuel, commerçant et animé, en développant des parcours marchands plus visibles grâce à la mobilisation ciblée de l'action publique.

Le linéaire commercial en centre-ville se situe sur l'axe principal reliant la gare à la mairie. Les commerces historiques s'y maintiennent relativement bien, malgré l'effet centrifuge des zones périphériques et les nouveaux comportements de consommation (e-commerce).

Le marché du mercredi, véritable institution remontant au XIème siècle, regroupe en centre-ville plus de 100 exposants, avec un pic estival directement lié à l'activité touristique.

Afin d'**accompagner un développement économique ancré et équilibré sur son territoire**, la ville conduit depuis 2022 un ensemble d'actions avec :

- **L'animation d'un groupe de suivi** des locaux vacants et des porteurs de projets aux côtés des partenaires institutionnels référents.
- La **reconduite de l'appel à projet avec ICH** sur 2023, pour l'accompagnement des entreprises et chefs de projet.
- La mise en place d'**outils financiers pour soutenir l'installation des activités en centre-ville**.
- La mise en place d'outils plus coercitifs avec l'interdiction de transformer les locaux commerciaux en pied d'immeuble (2022) et l'intention de mettre en place un dispositif de préemption de baux commerciaux.

La commune a également lancé en 2022 des études de programmations en vue de la **requalification de la friche Salasc**, ancien site industriel d'embouteillage et de négoce de vin, positionné stratégiquement au cœur de la commune entre le centre ancien, le parking du centre (anciennement l'esplanade de la gare) et de la gare routière. Il s'agit ici de revaloriser cette friche autour d'un programme multifonctionnel sur un potentiel d'installation de porteurs de projets qui se sont d'ores et

déjà manifestés. En 2023 les études de programmation économiques auront pour objectif de définir la temporalité d'installation de ces activités à planifier sur la période 2024 à 2026.

La présence de services publics (mairie, écoles, police municipale, ...) et de services culturels (bibliothèque, école de musique, théâtre, cinéma...), solidaire (CCAS) est un atout considérable pour la vitalité et l'attractivité du centre-ville.

Il est aujourd'hui nécessaire de **restructurer l'offre de services** pour tenir compte des besoins et de l'évolution du comportement des usagers mais aussi des exigences renforcées en matière de sécurité, d'accessibilité, et de réduction de l'empreinte environnementale.

La commune s'est donc engagée dans un **processus de regroupement et de requalification de ces services**.

Cela se concrétise par la **requalification du bâtiment Vilar**, ancien couvent, devenu propriété de la commune, situé au cœur de la principale artère commerciale du centre-ville (Rue doyen René Gosse), en **un espace pluriel de service aux usagers** ; c'est le projet phare du mandat. Sur une superficie exploitable de 3 000 m², ce site proposera en un seul lieu, en cœur de ville, l'école municipale de musique, de transformer la bibliothèque en médiathèque, d'installer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et son tiers lieu d'inclusion numérique dénommé « part'âge connect » ; ensemble de services actuellement répartis en plusieurs secteurs de la ville. Il y est aussi prévu, des espaces partagés et équipés en technologie de communication numériques, offrant l'opportunité d'organiser des activités associatives mais également des dispositifs de formation en présentiel et en distanciel.

Une autorisation de programme de 7,2 Millions d'euros a été ouverte à cet effet par le conseil municipal en février 2021.

Après une étude de programmation réalisée et restituée en 2022, un concours d'architecture se déroulera jusqu'à l'automne 2023. Le démarrage des travaux est estimé pour la fin du deuxième semestre 2024 et une livraison projetée de la première phase du projet début 2026.

En matière **de structures sportives**, le secteur de l'**Estagnol**, en périphérie immédiate du centre-ville, est composé d'un ensemble d'équipements sportifs communaux et d'un centre aquatique intercommunal, ceci complétant les installations sportives du centre-ville. Cet aménagement structurant pour le territoire de Cœur d'Hérault verra son accès facilité par la future entrée Nord de l'autoroute A75. Une revalorisation de ces équipements est impulsée depuis 2021 avec la réfection de l'éclairage des terrains, la mise aux normes Fédération Française de Football des vestiaires, la réalisation d'une tribune couverte et d'une salle associative et sportive. Le projet se poursuit avec l'aménagement d'une zone paysagère proposant des activités sportives et de loisirs. Cela se concrétise avec l'installation d'un Skate park, de deux pistes de Pump Track, d'une zone de Workout complétée d'une aire de jeu pour enfants. Un complexe de terrains de padel est également à l'étude pour compléter l'offre sportive. A plus long terme, il est aussi envisagé de créer un nouveau terrain de grands jeux de sports collectifs enherbé afin de renforcer les installations et apporter une offre complète et adaptées aux besoins des clubs (entraînement, compétitions). Une phase pré-opérationnelle est engagée sur 2022-2023 pour une réalisation entre 2024 et 2028. Dans le cadre d'une politique de renforcement de la qualité de l'offre sportive clermontaise, la ville a entrepris plusieurs projets de développement d'infrastructures sportives dont la modernisation du **complexe omnisport « Rebichon »** et l'installation **d'équipements sportifs de proximité** dans les quartiers. Ces opérations sont programmées jusqu'à horizon 2026.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Le **cinéma Alain Resnais** est un équipement structurant à l'échelle du Cœur d'Hérault, figure de proue de l'offre culturelle de la Ville, bénéficiant du classement Art et Essai et disposant des trois labels « Recherche et Découverte », « Jeune Public » et « Patrimoine / Répertoire ».

Toutefois, l'équipement ne proposant qu'une salle unique, n'est plus en capacité de répondre aux besoins grandissants et identifiés pour satisfaire le public, mais aussi pour déployer son activité d'animation et d'éducation à l'image.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat initial Bourg Centre Occitanie, les capacités limitées des équipements culturels de la commune, en décalage avec les besoins, avaient d'ailleurs été identifiées.

Afin de soutenir ce vecteur d'attractivité urbaine et économique, la ville a initié un projet d'agrandissement de son cinéma en centre-ville, en proximité immédiate du parking du centre et de la gare routière, en portant sa capacité à 500 fauteuils répartis entre 4 salles.

La mise en œuvre de ce projet s'appuie sur un partenariat étroit avec l'ARAC Occitanie et le choix de la mise en place d'une délégation de service public pour ce qui concerne l'exploitation, pour laquelle la désignation du délégataire doit intervenir à la fin du printemps 2023. Le passage en CDACi est prévu pour l'automne 2023. La réalisation globale est programmée à horizon mi 2025.

L'action culturelle développée sur la ville compte aussi l'activité du **théâtre le Sillon** portée par la Communauté de Communes du Clermontais, contribuant ainsi au maillage du territoire en matière de services culturels. Cette scène conventionnée d'intérêt national est implantée en cœur de ville, le long des allées Salengro, dans un bâti ancien qui ne réunit plus les conditions de fonctionnalité, de sécurité et d'accessibilité suffisantes. Des travaux de réhabilitation sont actuellement engagés, le projet de territoire communautaire prévoyant une rénovation complète du théâtre sur la période 2023-2025.

Connecter la ville avec la ville et avec son bassin de vie

Les espaces publics et leurs liaisons participent fortement à l'attractivité et au dynamisme de la ville. La stratégie de développement de la ville est corrélée à un enjeu de déplacements durables, au cœur d'une réflexion engagée pour une gestion écoresponsable du territoire.

Il s'agit ici :

- D'accompagner la mutation du secteur situé au Nord de la ville (qui préfigurera l'évolution du secteur Nord avec les projets d'entrée Nord de l'A75, de Pôle d'Echange multimodal, de développement de la plaine sportive de l'Estagnol qui ont fait l'objet de fiches actions dans l'ORT).
- De faciliter les échanges entre Clermont l'Hérault et son bassin de vie (en préfiguration des actions de l'ORT relatives à la mobilité, à la connexion de la ville dans la ville et de la ville avec son territoire, notamment par le biais des mobilités douces).

Le parking du centre (anciennement esplanade de la Gare) est un espace public essentiel pour articuler les flux entre le territoire proche et le centre-ville. Le projet consiste à finaliser son aménagement sur une superficie importante, actuellement inutilisable en cas d'intempérie, ce qui limite fortement l'usage et la fonctionnalité de ce point stratégique majeur. Cette réalisation devra répondre à des enjeux climatiques par le traitement des revêtements pour le stockage des eaux de pluie tout en y intégrant des îlots de fraîcheur.

Cet aménagement contribuera également à la desserte du futur **Pôle d'Echange Multimodal (PEM)**, contigu au centre-ville, adossée au développement d'une offre de car à haut niveau de service, facilement accessible depuis les accès autoroutiers, qui doit permettre d'optimiser le maillage et les

connexions entre les différentes échelles de déplacement. Cette opération sera menée en partenariat avec l'ARAC chargé de réaliser les études de faisabilité pour le compte de la Région.

Le stationnement des voitures a pris une importance excessive dans la ville et il convient aujourd'hui de favoriser la ville du « *quart d'heure* » par de nouvelles pratiques de mobilités actives et ainsi contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Ceci tout en reliant les principaux lieux générateurs de déplacement par la mobilité douce. En complément de l'aménagement du parking du centre, la ville a mandaté Territoire 34 dans le cadre d'une étude urbaine, pour analyser les flux, les rotations et ainsi dégager des hypothèses d'optimisation de poches de stationnement proches du centre-ville pour les divers usages (résidentiels et touristiques).

A ce titre, **la friche urbaine Ramond**, ancienne station-service en traversée de ville, sur la RD 908, axe structurant pour la desserte touristique du territoire, constitue un espace de choix pour une opération de recyclage foncier et création d'une poche de stationnement, avec signalétique adaptée et végétalisation, en lien piétonnier avec le centre-ville. L'année 2023 est consacrée aux études avec finalisation des acquisitions sur 2024-2025 et réalisation des travaux sur 2026-2027.

L'interconnexion entre les divers aménagements interviendra avec la **requalification de l'ancienne voie ferrée et du Rhône dans le cadre d'un maillage en circulations douces**.

Ces liaisons douces relieront notamment le futur éco quartier de la Cavalerie avec les pôles d'équipements situés au nord de la ville.

Article 4 : Le Programme Pluriannuel d'actions

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays Cœur d'Hérault, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :

- *Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »*

Pour la période 2022-2024 :

- *Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »*
- *Indiquer les nouvelles actions en gras.*

Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour

cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement avec la Communauté de Communes du Clermontais et du Pays Cœur d'Hérault

L'objectif de revitalisation est également affirmé dans le projet de territoire de la Communauté de Communes du Clermontais dont les axes structurants sont en parfaite articulation avec les orientations communales, notamment :

- La mise en œuvre des mobilités durables au travers d'un schéma cyclable intercommunal et d'actions en faveur du changement des pratiques de déplacements.
- L'accompagnement des bourgs centres pour favoriser le maintien et l'installation des activités en centre-ville par l'accompagnement des porteurs de projets, le développement des actions d'animation, et l'identification des locaux vacants. Le dispositif PVD a notamment permis de mettre en place une politique de revitalisation économique coordonnée par le chef de projet, relayée au quotidien par le manager de centre-ville.
- L'action en faveur de la valorisation de l'habitat en centre-ville, par la mise en place d'une opération façade à l'échelle des 21 communes de l'intercommunalité et précisément sur des linéaires majeurs identifiés par les communes, par le lancement d'un Programme Local de l'Habitat et d'une étude sur la vacance, l'habitat indigne et l'insalubrité, et enfin par le renforcement du Programme d'Intérêt Général départemental en renouvelant les objectifs initiaux.
- Le développement des cœurs de ville par le soutien à la production d'une offre immobilière axée sur la reconquête des friches intra-muros.
- Une offre culturelle ambitieuse et diversifiée, ouverte au plus grand nombre. Cet axe concerne également la modernisation des équipements comme la rénovation complète du Théâtre intercommunal le Sillon situé en centre-ville de Clermont l'Hérault
- La valorisation du potentiel touristique autour de l'office de tourisme intercommunal, par la promotion des richesses naturelles et patrimoniales du territoire, l'organisation d'évènements attractifs, et la construction d'une offre d'hébergement de qualité

Le Pays Cœur d'Hérault fédère les intercommunalités de la vallée de l'Hérault, du Lodévois et du Clermontais autour de la charte de développement 2014 – 2025 et de la construction du SCoT. Les 6 défis identifiés par la charte de développement entrent logiquement en résonance avec le projet de territoire du Clermontais et ont directement inspiré le choix des actions retenues dans le cadre du présent contrat.

- S'agissant de « faire du cœur d'Hérault une terre d'accueil et de partage », la valorisation du patrimoine naturel, urbain et historique adossée au développement des polarités culturelles et touristiques en seront les vecteurs privilégiés.
- La « priorité aux jeunes » sous-tend clairement les différents projets de confortation et de développement des polarités scolaires, sportives et culturelles de la ville. Elle se prolonge clairement dans les efforts programmés en matière de mobilités douces, avec l'ambition d'accompagner un changement de mentalité chez les nouvelles générations.

- L'« économie et l'emploi » induisent une mobilisation partenariale autour du commerce de proximité et de centre-ville. Les aménagements de l'espace public seront guidés par la volonté de faciliter l'accès au tissu commercial, avec une réflexion autour des possibilités de stationnement, des modalités de circulation et des mobilités douces. Enfin, le renforcement de pôles de services au cœur ou à proximité du linéaire commercial permettra de dynamiser la fréquentation.
- L'« agriculture » et l'« exigence environnementale » sont le fondement des qualités paysagères du territoire qui seront valorisées par la connexion des zones urbanisées aux espaces cultivés et naturels très proches et imbriqués dans la ville.
- Enfin, le défi « urbanisation, logement et mobilité » conduit à reconstruire la ville sur la ville, de l'ilot d'Enoz à l'ilot mairie notamment, en dessinant les liens fonctionnels les plus efficaces pour faciliter l'accès et l'implication des habitants depuis et vers les zones d'habitat.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions :

La Communauté de Communes du Clermontais exerce des compétences dans trois grands domaines :

- Le développement économique avec la création, l'aménagement et le développement de zones d'activités économiques, la gestion de l'office de tourisme intercommunal, le développement des activités de pleine nature et le financement d'outils d'animation économique,
- Les services à la population comprenant le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, la gestion du théâtre intercommunal et l'animation du réseau de lecture publique,
- Les services aux communes avec l'eau, l'assainissement et la collecte des déchets ménagers.

La Communauté de communes mène des opérations structurantes sur la commune de Clermont l'Hérault :

- La finalisation de l'aménagement de la ZAC de la Salamane, situés sur l'axe Canet / Clermont l'Hérault
- Dans le cadre du développement des activités de pleine nature, la gestion des espaces du pôle touristique de Clermont l'Hérault au lac du Salagou, avec une perspective de montée en puissance des activités de pleine nature en lien avec le projet départemental d'aménagement inscrit dans l'opération grand site.

Dans le cadre du projet de développement et de valorisation du bourg centre de Clermont l'Hérault, la communauté de communes du Clermontais est maître d'ouvrage de la réhabilitation en cours du théâtre « le Sillon », des actions de soutien au commerce du centre-ville par le biais notamment des aides aux loyers et partenaire privilégié de la commune dans le renforcement des polarités culturelles, sportives et de services. Elle conduit également une opération façade sur une section de la RD 908 de traversée de Ville

La communauté sera également partenaire privilégié de la commune sur les questions de mobilité, notamment en ce qui concerne l'aménagement du pôle d'échange multimodal à réaliser à proximité du parking du centre.

L'accompagnement du Pays Cœur d'Hérault a contribué à la rédaction du contrat Bourg Centre initial, en étroite partenariat avec les services du Pays et de la Communauté de Communes du Clermontais.

Le Pays mobilisera son ingénierie pour faciliter la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation dans le cadre de cet avenant, en garantissant la prise en compte des objectifs prioritaires à l'échelle du pays.

Il accompagne la commune dans la recherche des cofinancements les plus larges, du niveau local au niveau européen.

Il valorise les actions menées par la commune dans le cadre du présent contrat et les intègre dans les orientations de développement qu'il soutient.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de Clermont l'Hérault et la Communauté Communes du Clermontais, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
7. Garantir une soutenabilité et une solidarité financière.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

Pour plus d'informations, et prise de contact :

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 7 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Commune de Clermont l'Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune Bourg-Centre
- L'EPCI concerné,
- Le Pays Cœur d'Hérault
- La Région,
- Autres signataires le cas échéant.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Clermont l'Hérault (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

La Commune de Clermont l'Hérault étant labellisée dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Commune de Clermont l'Hérault.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 8 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2025** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Clermont l'Hérault le **XXXXXX**

| | | |
|--|--|--|
| Le Maire de la Commune de Clermont l'Hérault Signature | Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais Signature | Le Président du Pays Cœur d'Hérault Signature |
| La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Signature | La Directrice de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie Signature | |

| | |
|---|--|
| Axe 1 | Action 1 Valoriser le patrimoine |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.1.1 Création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>Le bâti ancien médiéval forme l'ensemble du noyau historique de Clermont l'Hérault.</p> <p>La qualité architecturale du centre ancien est reconnue et elle est protégée par les périmètres de gestion des monuments historiques classés ou inscrits.</p> <p>La mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) a reçu un avis favorable des élus et sa constitution est actuellement à l'étude par les services de l'Etat.</p> <p>Soucieuse de valoriser ses atouts patrimoniaux bâtis et paysagers, moteurs de la revitalisation du centre-ville, la commune a souhaité engager la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR).</p> <p>Dans le périmètre du SPR, la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur des éléments présentant un intérêt patrimonial partagé, seront soutenus par un règlement qui sera intégré au document d'urbanisme.</p> <p>Les enjeux étant de mettre en place des mesures conservatoires mais aussi de permettre la redécouverte de patrimoines qui ont été effacés au fil du temps.</p> <p>Le règlement du SPR sur la partie urbaine et les périmètres PDA en externe (concernant les puech) devront permettre à l'enjeu de préservation du patrimoine bâti et de la préservation des paysages.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <p>Descriptif :</p> <p>A l'intérieur du périmètre du SPR, les travaux seront soumis à autorisation préalable après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, garant du respect des règles de gestion qui seront applicables au SPR. Cet accord pourra être assorti de prescriptions afin que le projet ne porte pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du SPR.</p> <p>Par ailleurs, les travaux de restauration, permettant de bénéficier d'une contrepartie fiscale sera également un levier incitatif dans l'investissement sur le bâti ancien.</p> <p>La première étape pour la mise en place du SPR consiste à réaliser une étude de définition du périmètre à partir d'un diagnostic à l'échelle communale et à l'échelle du centre ancien.</p> <p>La seconde étape consistera en l'élaboration d'un plan de gestion.</p> <p>Pacte vert :</p> <p>La mise en place de cet outil contribuera à l'attractivité du territoire notamment en terme de flux touristiques, à la valorisation du cadre de vie des habitants et au développement des emplois de qualités notamment l'artisanat dans le cadre des travaux.</p> <p>Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault</p> | |

Coût estimatif : Coût de l'étude périmètre : 38 000 euros HT

Calendrier prévisionnel :

Lancement de l'opération en 2022

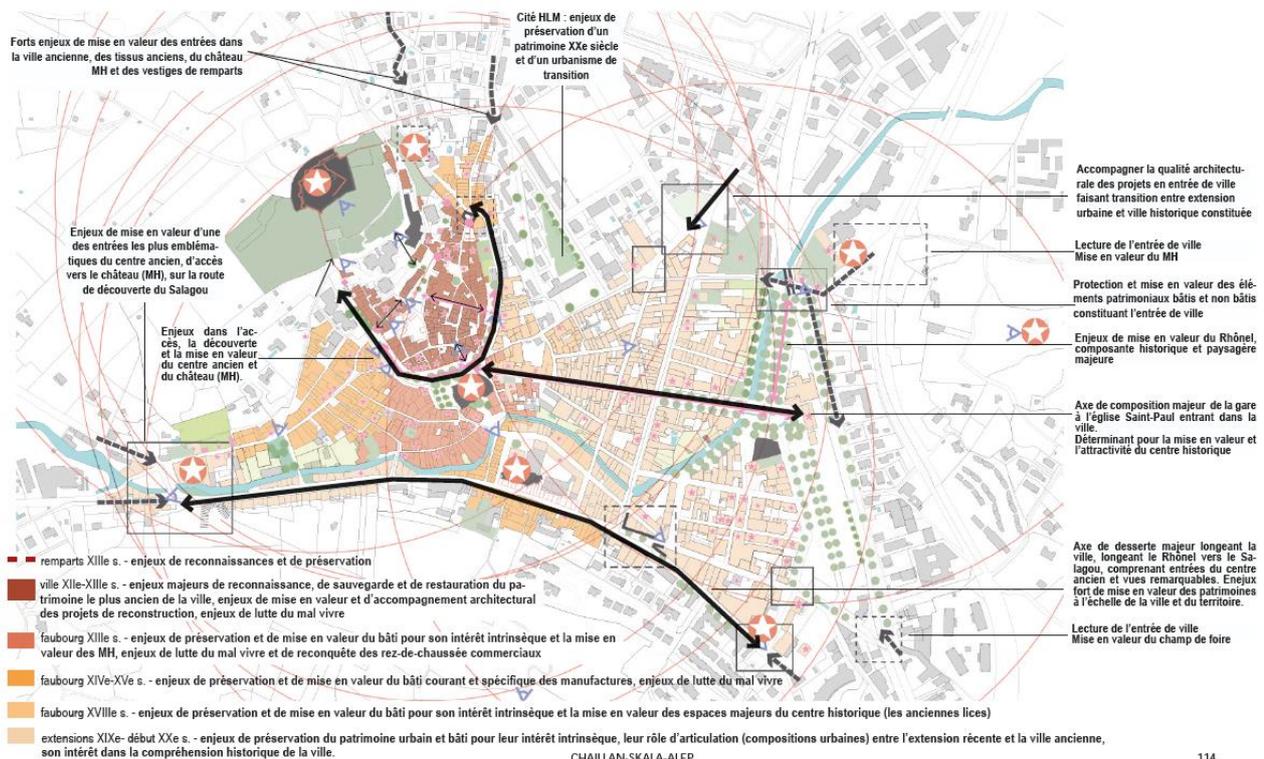
Outil de gestion validé et opérationnel à fin 2025

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Région
- Département
- CAUE
- Pays Cœur d'Hérault
- Fondation du patrimoine

SYNTHÈSES, PROPOSITIONS D'OUTILS ET DE PÉRIMÈTRES - Synthèse des enjeux

Un hyper-centre à préserver, des extensions XIXe et XXe siècles à valoriser, des entrées et axes de composition à révéler



| | |
|--|--|
| Axe 1 | Action 1 Valoriser le patrimoine |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel ,urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.1.2 Restauration de l'espace des dominicains (anciennement espace des pénitents) |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>La valorisation du patrimoine bâti et urbain repose sur la définition d'un parcours de découverte adossé à la démarche de création d'un site patrimonial remarquable.</p> <p>Si l'objectif premier est de préserver et de pérenniser l'héritage urbain dans ses composantes les plus singulières, il s'agit aussi de faire de cet héritage un atout de développement touristique et économique, d'abord en améliorant le cadre de vie mais aussi en donnant envie aux visiteurs de découvrir cette face trop souvent cachée de la vieille ville (Espace des Dominicains (anciennement chapelle des pénitents), chapelle de Gorgan, ...).</p> <p>L'espace de Dominicains est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 16 janvier 1939.</p> <p>C'était l'un des vingt établissements fondés par une bulle du pape Jean XXII en date du 14 février 1317. La construction de l'église débuta en 1321, se poursuivit jusqu'au XVème siècle et ne fut jamais achevée. Comprise à l'origine dans un ensemble bâti au sein duquel se trouve aujourd'hui le lycée René Gosse, sa superficie est de 1 300 m².</p> <p>De style gothique méridional, elle offre une grande simplicité de plan, de structure et de décoration : nef unique très large, pas de transept, six chapelles latérales. Elle possédait une rosace, un portail gothique avec tympan et trumeau.</p> <p>Après la Révolution, l'église devint propriété de la commune et fut affectée à diverses fonctions : cartoucherie, chapelle des Pénitents, annexe du collège, marché couvert pendant la deuxième Guerre mondiale, ateliers municipaux... Après avoir été restaurée, elle est aujourd'hui un espace municipal polyvalent, l'Espace des Pénitents.</p> <p>Sa réhabilitation projetée doit en faire une véritable vitrine du cœur de ville sur l'axe touristique que constitue la route départementale 908 en traversée de Clermont l'Hérault, vers Villeneuve, Bédarieux et le lac du Salagou.</p> <p>Cet espace ayant vocation à devenir l'accroche du parcours de découverte patrimoniale dans sa partie basse, le point haut étant le château des Guilhem mais surtout pour l'accueil d'évènements festifs et culturels.</p> <p>Dans la conduite du précédent contrat, dès 2020 des travaux ont été réalisés notamment sur la toiture, le rejointoiement d'un contrefort et la pose de rideaux intérieurs pour améliorer l'acoustique de l'édifice.</p> <p>L'année 2021, a été consacrée à la mise aux normes de la sécurité incendie afin de répondre aux contraintes sécuritaires des Etablissements Recevant du Public (ERP).</p> <p>Pour autant la rénovation et valorisation architecturale doit se poursuivre.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <p>Les prochains travaux seront concentrés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en accessibilité PMR. • La restauration pour une préservation et une confortation des façades Ouest (façade principale entrée de l'édifice), Est et sud. • L'objectif étant la sécurisation des éléments muraux par reprise des pierres disjointes, des linteaux ainsi que les enduits. Ces travaux permettront également une mise en valeur des éléments architecturaux présents. • Enfin, la création de vitraux finalisant ainsi l'embellissement architectural du bâtiment. Pour cette opération il est envisagé d'organiser un Concours pour la création de ces éléments d'embellissement. <p>La conduite de ces travaux est réalisée en lien étroit avec la DRAC notamment sur les faisabilités techniques et le choix du déroulé calendaire des opérations.</p> <p>Pacte vert</p> <p>Cet équipement structurant s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville et son rayonnement impacte le territoire au-delà de l'intercommunalité.</p> | |

La Ville tournée vers une politique culturelle pour tous, souhaite faire de cet édifice un lieu d'expression artistique et de rencontre.

Situé à moins de 800 m du parking du centre et à une cinquantaine de mètres d'une future aire de stationnement (Friche Ramond)) la situation de cet édifice est un point d'accroche central pour la découverte du centre historique de la ville mais également dans le cadre d'une politique d'attractivité du territoire en s'appuyant sur les mobilités durables

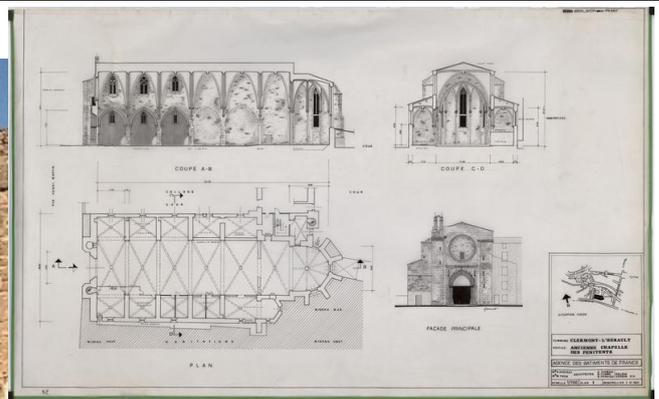
Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Coût global du projet hors vitraux est estimé à 500 000 euros.

Calendrier prévisionnel : 2022-2028

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région (Restauration du patrimoine culturel)
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais
- Partenaires Privés Mécénat



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

| | |
|--|---|
| Axe 1 | Action 1 Valoriser le patrimoine |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel ,urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.1.3 Restauration et valorisation du Château des Guilhem |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>La commune de Clermont l'Hérault s'est engagée à mener des actions en faveur du patrimoine naturel, urbain et historique.</p> <p>Le château féodal des Guilhem érigé dès le 12^{ème} siècle fait référence dans l'histoire de la Ville et constitue à ce titre un emblématique du patrimoine architectural de la Commune.</p> <p>En effet sa position éminemment stratégique au carrefour de différentes voies de circulation, notamment vers Bédarieux et sur les hauts cantons, offrait également un point de vue imprenable sur toute la vallée de l'Hérault. C'est cette situation privilégiée qui propulsa l'expansion économique et démographique de Clermont l'Hérault.</p> <p>Cependant le site fut progressivement abandonné au 16^{ème} siècle après de nombreuses périodes de troubles pendant lesquelles il servit d'abri à la population.</p> <p>Aujourd'hui, s'il ne reste que peu de vestiges de l'intérieur de l'enceinte, la muraille reste tout de même impressionnante, avec ses 8 tours semi-circulaires particulièrement bien conservées. Sa tour-donjon (ou Tour Guilhem) qui servait à l'époque de tour de guet, évoque encore cette place forte imprenable et semble encore défier quiconque voudrait attaquer Clermont l'Hérault. Demeurent également quelques salles voutées et soubassements qui entraînent l'imagination dans les mystères du passé. Le donjon, l'enceinte et la tour font l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis 1927.</p> <p>La Ville, devenue propriétaire du château des Guilhem en 2021, a entrepris une première série de travaux de sécurisation au niveau des murs d'enceinte, du donjon et du cheminement (balisage) livrant ainsi un accès sécurisé aux visiteurs.</p> <p>Des travaux de débroussaillages sont en cours libérant ainsi l'espace au pied du château et de son enceinte.</p> <p>Ces espaces ont vocation à devenir des jardins méditerranéens pouvant accueillir visiteurs et œuvres d'art.</p> <p>Cette première phase achevée, la Ville entend poursuivre avec la restauration du Donjon et de la citerne en son pied et la sécurisation des derniers linéaires de l'enceinte.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Restauration du donjon et de la citerne <i>Descriptif :</i> Permettre aux visiteurs de pénétrer dans le donjon et d'accéder à son sommet pour avoir une vision sur le site féodal et les paysages alentours sur 360°. Les travaux envisagés portent donc sur l'installation d'un escalier en acier à 45°, permettant l'accès du public au niveau de la tour, d'un escalier intérieur pour atteindre le sommet du donjon mais également la restauration des différents bâtis. • Poursuite de la sécurisation et confortation des linéaires de l'enceinte et des salles intérieures <i>Descriptif :</i> Retirer les végétaux invasifs occasionnant des désordres dans l'intégrité des murs, rejointoyer le parement complet de pierres pour fortifier l'ensemble et sécuriser les arases par cristallisation. <p>La conduite de ces travaux est réalisée en lien étroit avec la DRAC notamment sur les faisabilités techniques et le choix du déroulé calendaire des opérations.</p> | |

Pacte vert : Orientation :

S'adapter à l'urgence climatique,

Le débroussaillage des espaces verts du château avec un aménagement paysagers méditerranéen contribue à la lutte contre les incendies au réchauffement climatique avec la valorisation d'îlots de fraîcheur

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Le label Petites villes de demain identifie notamment le patrimoine comme véritable levier de développement pour accélérer les projets de revitalisation. C'est dans cette dynamique que la Ville s'est engagée avec son programme de restauration de son patrimoine architectural et historique.

Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Coût global du projet estimé à 400 000 euros

Calendrier prévisionnel : 2022-2028

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais
- Partenaires Privés Mécénat



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|--|--|
| Axe 1 | Action 1 Valoriser le patrimoine |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel ,urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.1.4 Restauration et valorisation de la Chapelle Gorjan |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>La valorisation du patrimoine architectural et paysager est un élément de la redynamisation de la ville et de son centre ancien.</p> <p>Si l'objectif premier est de préserver et de pérenniser l'héritage urbain dans ses composantes les plus singulières et chargé d'histoire, il s'agit aussi de faire de cet héritage un atout de développement touristique et économique, d'abord en améliorant le cadre de vie mais aussi en donnant envie aux visiteurs de découvrir cette face trop souvent cachée de la vieille ville (Espace des Dominicains (anciennement chapelle des pénitents), chapelle de Gorjan, ...).</p> <p>L'édifice date du XVIIème siècle et est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.</p> <p>Bien qu'un couvent existait depuis 1350, c'est vers 1580 que des religieuses Bénédictines se regroupent pour fonder un nouveau monastère, dédié à Saint Etienne de Gorjan, au niveau des remparts de la ville, sous le château féodal des Guilhem.</p> <p>La chapelle du couvent (Dénommée à ce jour Chapelle de Gorjan) fut commencée à la fin du 16ème siècle, l'édification s'étant poursuivi durant le 17ème et 18ème siècle.</p> <p>En 1792 la chapelle et le couvent sont déclarés « Bien Nationaux » ; la chapelle étant revendu à un particulier.</p> <p>En 1987 la chapelle devient propriété communale et ou le culte y est célébré jusqu'en 1993 tandis que le couvent abandonné tombe en ruine, ce n'est qu'au début des années 2000 et font l'objet d'un programme immobilier.</p> <p>La chapelle bien qu'inscrite à l'inventaire du patrimoine depuis 1981, voit son intérieur se dégrader inexorablement, mais la qualité des éléments architecturaux et des peintures murales mérite la curiosité et l'intérêt des habitants de Clermont et des visiteurs amateurs d'histoire et de patrimoine.</p> <p>La restauration de la chapelle offrira un espace d'expression culturelle, pour séminaires, conférences et expositions, lesquels bénéficieraient d'un environnement singulier.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <p>L'état actuel de la chapelle la rend inutilisable pour des évènements à l'intérieur.</p> <p>Le sol est en très mauvais état, les murs sont à rénover intégralement car fortement dégradés.</p> <p>Pour lui rendre sa splendeur et une utilité un plan de rénovation est envisagé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au norme PMR avec réouverture d'une porte, anciennement condamnée par la création d'un retable au niveau du chevet. • Achat d'espaces extérieurs création de toilettes PMR contigus au bâtiment, • Restauration du sol, • Assainissement des murs et restauration des murs et des peintures murales. <p>Le projet est actuellement confié à un architecte du patrimoine pour construire un dossier à destination des services de la CRMH (DRAC), dont l'accord sera nécessaire pour démarrer les opérations.</p> <p>Pacte vert Orientation : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</p> <p>Le label Petites villes de demain identifie notamment le patrimoine comme véritable levier de développement pour accélérer les projets de revitalisation. C'est dans cette dynamique que la Ville s'est engagée avec son programme de restauration de son patrimoine architectural et historique.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault</p> | |

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Coût estimatif :

- Coût global du projet estimé à 500 000 euros

Calendrier prévisionnel :

2024-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Europe

Etat

Région

Département

Communauté des Communes du Clermontois

Partenaires Privés Mécénat

Fondation du patrimoine



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|--|---|
| Axe 1 | Action 2 Revaloriser le cadre de vie du centre-ville |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel ,urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.2.3 Opération façades |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>A partir d'un diagnostic mettant en exergue un habitat en centre-ville dégradé et non adapté, la commune s'est engagée avec ses partenaires dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) avec la signature d'une convention cadre le 12 avril 2022.</p> <p>Ce dispositif prévoit un objectif de 233 logements rénovés sur 5 ans, avec une action mettant en œuvre le levier incitatif d'accompagnement des propriétaires pour l'obtention d'un soutien financier en vue de travaux d'amélioration de leurs logements, mais également le levier coercitif de lutte contre l'habitat indigne.</p> <p>Au-delà, l'opération inclut un volet spécifique sur la revalorisation de l'habitat et du cadre de vie au travers d'une action façades.</p> <p>Ce dispositif devra permettre de reconstituer la singularité du bâti initial sur centre-ville et le centre ancien de la ville, et ainsi contribuer à améliorer l'attractivité du centre ancien en termes d'habitat et d'espaces publics.</p> <p>En effet, le bâti ancien médiéval, qui représente la majeure partie du périmètre d'étude du centre-ville, forme l'ensemble du noyau historique de Clermont l'Hérault.</p> <p>Il est organisé en deux demi-cercles au pied du château. De nombreuses façades du centre ancien ont un niveau de dégradation important tant au niveau de la maçonnerie, des menuiseries, de la zinguerie...L'emploi de matériaux non adaptés tels que certains enduits ciments et enduits projetés, les menuiseries PVC, les volets de commerce, les menuiseries bois « standard », les terrasses dites « tropéziennes » en matériaux de récupération ou parpaings non enduits ont contribué à dénaturer le caractère des façades.</p> <p>L'opération façades, concentrée sur le périmètre délimité de l'OPAH-RU, engage le soutien de la commune de Clermont l'Hérault et de la Région, auprès des propriétaires de logements désireux de s'engager dans l'amélioration de leur patrimoine et de qualifier leur bien en harmonie avec les caractéristiques de l'îlot urbain par la réalisation de ravalements de façades complets et de qualité.</p> <p>Cette opération s'appuie sur une procédure d'aide financière et d'accompagnement des propriétaires intéressés, concernés au titre des linéaires pré définis et selon un règlement et un cahier des charges définissant entre autres la nature des travaux concernés.</p> <p>La commune a mandaté le cabinet URBANIS qui a en charge d'accompagner la commune pour la mise en place du dispositif.</p> <p>Les propriétaires bénéficient des informations nécessaires dans le cadre des permanences de l'OPAH RU.</p> <p>En partenariat avec la CMA et la CAPEB, l'action vise également à intéresser des interventions d'artisans locaux mais aussi favoriser les démarches de formation sur les savoirs faire requis.</p> <p>En parallèle de cette opération communale, la Communauté de Communes du Clermontais met en place une opération façades sur l'ensemble des communes du territoire du Clermontais. Il s'agit ici d'identifier au sein de secteurs stratégiques de cœur de village ou de hameaux, les façades dégradées qui pourraient faire l'objet d'une subvention pour rénovation de la part de la Communauté de Communes. La commune de Clermont l'Hérault a identifié la rue de la Coutellerie, qui est la rue de passage pour se rendre au Lac du Salagou et le point d'entrée de la ville et il convient de soigner non seulement la voirie, mais aussi ses éclairages publics, la signalétique, ainsi qu'un traitement soigné des façades.</p> | |

L'intervention financière de la commune se décline dans le cadre de l'opération façades communale ainsi que dans l'opération façades intercommunale pour la rue de la Coutellerie avec pour celle-ci une subvention avec une part de l'intercommunalité et une part de la commune.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

A l'intérieur du périmètre de l'opération façades porté au plan joint, la Commune et la Région accordent des subventions à la réfection des façades.

L'opération est programmée sur 4 ans avec un engagement pour traiter 8 façades par an

Avant tout dépôt de dossier, le demandeur doit prendre contact avec l'équipe chargée du suivi-animation (cabinet URBANIS), qui lui transmet en concertation avec la commune et l'Architecte des Bâtiments de France, les prescriptions architecturales nécessaires à l'établissement des devis. Le demandeur établit ensuite un dossier de demande de subvention comprenant obligatoirement l'intégralité de la fiche de préconisations architecturales ainsi que l'accord de l'autorisation d'urbanisme correspondante. Après passage en commission d'attribution, le demandeur recevra la notification du montant de la subvention accordée

Une visite post travaux par le cabinet URBANIS permettra d'engager le versement de la subvention

Sous peine d'annulation de la subvention, les travaux doivent être exécutés dans un délai de 2 ans à compter de la notification d'attribution.

Pacte vert :

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et également avec la CAPEB, l'action visera également à intéresser des interventions d'artisans locaux mais aussi favoriser les démarches de formation sur les savoirs faire requis. Un plan de communication est en cours de préparation avec une première soirée d'échange avec les artisans locaux programmée en décembre 2022. Ainsi, l'opération s'inscrit pleinement dans deux des objectifs du Pacte Vert de la Région, à savoir la contribution à la transition vers une économie circulaire ainsi que la préservation et le développement des emplois de qualités

Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif :

300 000 euros sur les 4 ans

Tenant compte de la majoration de l'aide sur les éléments patrimoniaux

Calendrier prévisionnel :

Lancement de l'opération en 2023 pour une durée de 4 ans

L'aide Région prendra fin au terme du dispositif « aide façades régionale » fin 2024.

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Région
- CAPEB
- CMA

REÇU EN PREFECTURE

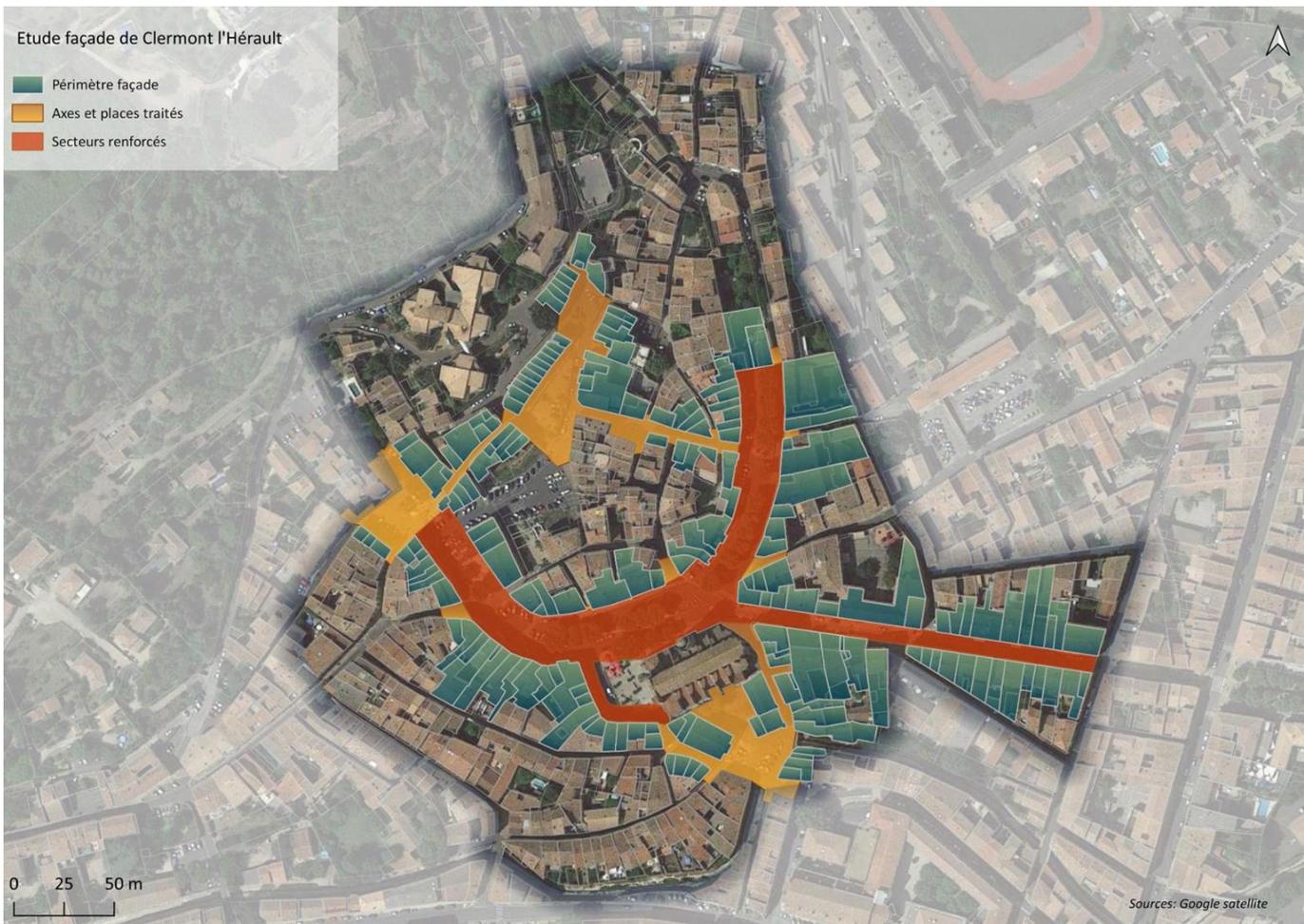
Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Etude façade de Clermont l'Hérault

- Périmètre façade
- Axes et places traités
- Secteurs renforcés



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|---|
| Axe 1 | Action 2 Revaloriser le cadre de vie du centre-ville |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel ,urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.2.1 Requalification des ilots dégradés du centre ancien |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville et notamment sur l'habitat et les espaces publics, la ville a souhaité introduire un volet **renouvellement urbain**. Il se justifie dans un certain nombre de situations très dégradées, où les outils d'amélioration sont inopérants. Il s'agit alors d'engager des restructurations lourdes, à l'échelle d'un îlot, en mobilisant les dispositifs spécifiques de lutte contre l'habitat insalubre (RHI – THIRORI).

En effet, la requalification du centre ancien ne sera efficace qu'avec des restructurations importantes sur quelques îlots dégradés, vacants et trop denses afin de proposer une offre de logements de qualité répondant aux besoins des populations en place et des nouvelles populations.

L'îlot d'Enoz, l'îlot Fontaine de la Ville et l'îlot Mairie, ont été identifiés dans l'étude pré opérationnelle en 2019, et inscrits dans le plan d'action de l'OPHA RU, de l'ORT ainsi que dans le contrat Bourg Centre initial.

Il s'agit ici de reconstituer des continuités bâties qualitatives dans un tissu urbain fortement dégradé, partiellement démolit, et de dessiner des espaces publics fonctionnels, esthétiques et répondant aux enjeux climatiques, tout en créant un nombre raisonnable de logements.

Ce projet global contribuera ainsi à diversifier l'offre résidentielle dans le centre historique par des logements adaptés aux aspirations actuelles des habitants (lumière, qualités thermiques, vues, accessibilité, proximité des commerces et services...).

Ces opérations lourdes, associées aux aménagements d'espaces publics et campagnes de ravalement de façade sur des secteurs clés permettront d'offrir une réelle aménité urbaine, en capacité de revaloriser l'image et l'attractivité résidentielle du centre et de favoriser le tourisme.

L'intervention communale consiste à assumer les travaux permettant de mettre en état l'emprise foncière à usage d'habitation en vue de son aménagement final par un opérateur et sa mise sur le marché.

Après des travaux de démolition et de sécurisation sur **les îlots Enoz et Fontaine de la Ville**, la commune poursuit la mise en œuvre de son Projet de Territoire avec un engagement dans un programme de renouvellement urbain, dans le cadre d'un contrat de concession d'aménagement conclu avec la SPL Territoire 34 le 24 octobre 2022.

Le programme de la concession prévoit notamment la requalification de ces îlots mais également celui de la **Mairie**, voisin de l'îlot d'Enoz, avec une reconfiguration en pôle des services administratifs et sociaux. Le renouvellement devra inclure le bâti mais également les espaces urbains qui les entourent. Il s'inscrit dans le temps avec un engagement à horizon 2032, pour un investissement global de 10 millions d'euros.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

A l'intérieur du périmètre de la concession de renouvellement urbain s'inscrivent les objectifs suivants :

- Réhabiliter l'habitat indigne ou insalubre en définissant et priorisant les secteurs les plus impactés sur le centre-ville ;
- Lutter contre la vacance en déterminant les leviers à mettre en place pour inciter les propriétaires à agir

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

- Consolider l'attractivité du centre-ville en renforçant la présence des services publics et en valorisant les activités économiques,
- Faciliter les mobilités et réduire les déplacements contraints,
- Améliorer le cadre de vie par une intervention sur l'espace public en requalifiant des zones piétonnes et des zones de stationnement,
- Valoriser le tissu urbain et les éléments bâtis à forte valeur patrimoniale

Le programme comprend la réalisation des études nécessaires, les acquisitions foncières, la démolition et/ ou restructuration d'immeubles ou d'ilôts, la commercialisation du foncier ou des logements.

La ville a signé un contrat de concession d'aménagement avec la SPL Territoire 34 le 24 octobre 2022 pour le renouvellement urbain du centre-ville de Clermont l'Hérault, et ce pour une durée de 10 ans.

Le contenu contient : La résorption et traitement de l'habitat insalubre sur l'ilot fontaine de la ville et la maison guerre (dispositifs RHI THIRORI ainsi que le traitement des espaces publics et des façades sur l'ilôt d'Enoz, prenant en compte pour l'ensemble des ilots le stationnement et la végétalisation, ...),

Le Plan guide : va mettre en lien tous les projets en cours sur la commune. Document important qui va également spatialiser les projets. L'objectif de validation du plan guide et des intentions de projets est prévu à horizon fin 2023.

Pacte vert :

Ce programme d'intervention global tant sur le bâti que sur les espaces publics alentours devra contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des habitants, dans un souci d'adaptation des projets d'aménagement-construction adaptés

Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif :

Participation prévisionnelle de la ville de 4 000 000 €, soit 400 000 € par an à compter de 2023

Calendrier prévisionnel : 2022-2032

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Région (partie études)
- Département
- Communauté de communes
- CAUE
- Etablissement Public Foncier d'Occitanie
- Partenaires privés

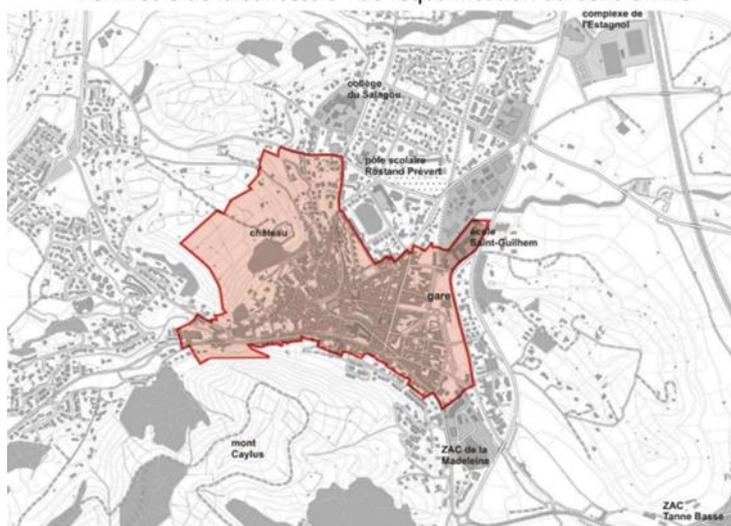
REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Périmètre de la concession de requalification du Centre Ville



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

| | |
|--|---|
| Axe 1 | Action 2 Revaloriser le cadre de vie du centre-ville |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel ,urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.2.2 a Requalification des espaces publics Rue Raspail |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>La revitalisation du centre ancien avec la requalification des espaces publics est une des pierres angulaires du projet de la ville qui intègre également une action forte autour du patrimoine historique et bâti.</p> <p>L'analyse de la trame urbaine du centre-ville montre un développement des espaces publics autour de bâtis historiques structurants comme les remparts, forme de bâtis, rues étroites, passages sous proche, micro places...</p> <p>Cette morphologie offre un linéaire ouvert, ceinturant les habitations et propose ainsi des espaces de respiration et des liaison piétonnes. Toutefois le centre-ville est envahi par le stationnement ce qui diminue fortement sa qualité patrimoniale piétonne et touristique.</p> <p>La requalification des espaces publics s'appuie essentiellement sur celle des places qui structurent la trame urbaine, avec en priorité la place du Radical, les places du Planol, et celle de la maire.</p> <p>Les études paysagères et urbanistiques engagées en amont ont montré la pertinence de travailler aussi dans la continuité certaines rues et espaces ouverts adjacents. Leurs traitements dans une même temporalité enrichissent les perspectives architecturales du projet global, notamment sur le plan de la valorisation du patrimoine historique.</p> <p>Le programme opérationnel identifie 10 zones à traiter avec notamment les places Commandant Paul Demarne, République et Saint Paul, les rues Raspail et Malbourguet qui requalifie un accès piétonnier vers le Château.</p> <p>Il s'échelonne sur un calendrier de plusieurs années avec un horizon à 2030.</p> <p>Une première étape avec la requalification de la place du Radical de la rue Bozène et la placette Gorjan, s'est achevée en 2022.</p> <p>La phase 3 doit démarrer en 2023 avec la réfection totale de la rue Raspail.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <p>Descriptif : Rue Raspail</p> <p>Dans le respect du projet sommaire établi pour l'ensemble du périmètre d'intervention la 3eme phase porte sur la Rue Raspail. Cette section a fait l'objet d'une planification spécifique qui a fixé le programme de travaux comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reprise des VRD en concertation avec les partenaires et acteurs techniques, • Reprise des revêtements surface en tenant compte de leurs usages actuels et futurs avec une attention sur la couleur : couleur Clair pour réduire les effets de chaleur dus au rayonnement solaire, • Prise en compte des éléments patrimoniaux (portes médiévales, seuils de porte de façon à souligner leurs qualités patrimoniales et architecturales), • Reprise de l'éclairage public : sécurisation des circulations, mise en valeur patrimoniale d'éléments remarquables, maîtrise des énergies, • Mise en conformité accessibilité : reprise des espaces de circulation pour une adaptation aux mobilités fragiles, • Changement du mobilier urbain, • Installation de plantations grimpantes en pied de mur des habitations pour rafraîchissement des façades, en concertation avec les riverains concernés. | |

Pacte vert : Le programme de requalification des places dans son ensemble contribuera à préserver le cadre de vie et le bien être des habitants, et favoriser la mobilité douce et durable, dans un souci de réponse aux enjeux climatiques au travers des aménagements et de l'emploi de matériaux adaptés.

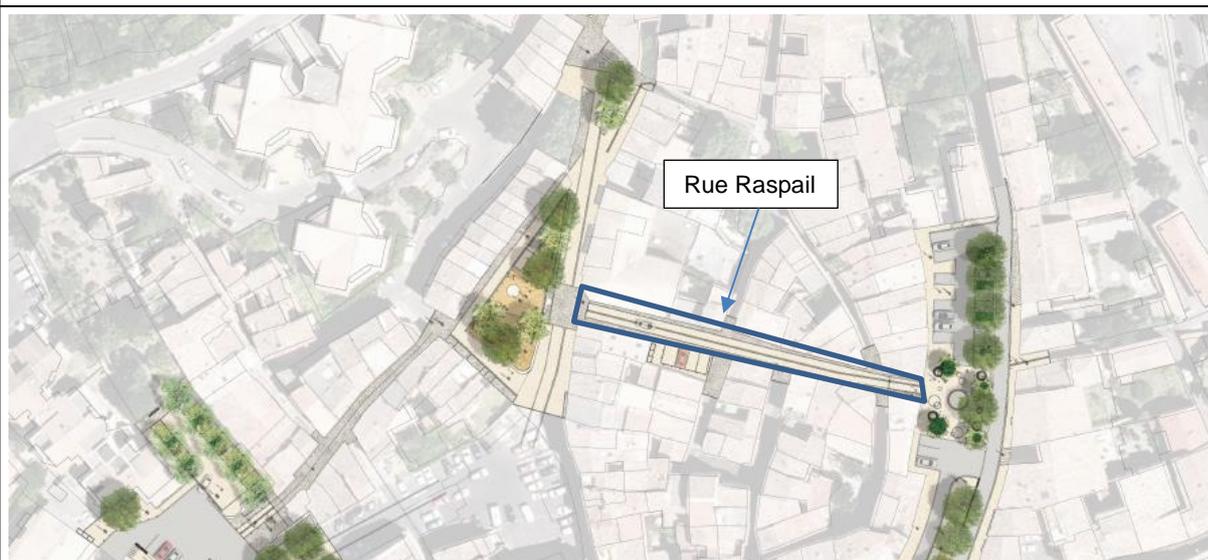
Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Le programme global est estimé à 446 806 euros HT

Calendrier prévisionnel : Travaux démarrage automne 2023

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Région
- Département
- Communauté de communes
- CAUE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|---|
| Axe 1 | Action 2 Revaloriser le cadre de vie du centre-ville |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel ,urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.2.2 b Requalification des espaces publics Place de la République - section nord |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

La revitalisation du centre ancien avec la requalification des espaces publics est une des pierres angulaires du projet de la ville qui intègre également une action forte autour du patrimoine historique et bâti.

L'analyse de la trame urbaine du centre-ville montre un développement des espaces publics autour de bâtis historiques structurants comme les remparts, forme de bâtis, rues étroites, passages sous proche, micro places...

Cette morphologie offre un linéaire ouvert, ceinturant les habitations et propose ainsi des espaces de respiration et des liaison piétonnes. Toutefois le centre-ville est envahi par le stationnement ce qui diminue fortement sa qualité patrimoniale piétonne et touristique.

La requalification des espaces publics s'appuie essentiellement sur celle des places qui structurent la trame urbaine, avec en priorité la place du Radical, les places du Planol, et celle de la maire.

Les études paysagères et urbanistiques engagées en amont ont montré la pertinence de travailler aussi dans la continuité certaines rues et espaces ouverts adjacents. Leurs traitements dans une même temporalité enrichissent les perspectives architecturales du projet global, notamment sur le plan de la valorisation du patrimoine historique.

Le programme opérationnel identifie 10 zones à traiter avec notamment les places Commandant Paul Demarne, République et Saint Paul, les rues Raspail et Malbourguet qui requalifie un accès piétonnier vers le Château.

Il s'échelonne sur un calendrier de plusieurs années avec un horizon à 2030.

Une première étape avec la requalification de la place du Radical de la rue Bozène et la placette Gorjan, s'est achevée en 2022.

La phase 4 doit démarrer second semestre 2024 avec la réfection totale de la section nord de la place de la République

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Descriptif : Place République – section nord

Dans le respect du projet sommaire établi pour l'ensemble du périmètre d'intervention la 4eme phase porte sur l'une fraction de la République dans sa partie nord. Cette section a fait l'objet d'une planification spécifique qui a fixé le programme de travaux comme suit :

- Reprise des VRD en concertation avec les partenaires et acteurs techniques,
- Reprise des revêtements de sols de surface en tenant compte de leurs usages actuels et futurs avec une attention sur la désimperméabilisation de certaines surfaces dans la mesure du possible,
- Reprise et valorisation, par enduits qualitatifs ou en pierre, des maçonneries, murets et murs de soutènement,
- Prise en compte des éléments architecturaux avec notamment le socle de la statue de la république (portes, seuils de porte de façon à souligner leurs qualités patrimoniales et architecturales),
- Reprise de l'éclairage public : sécurisation des circulations, mise en valeur patrimoniale d'éléments remarquables, maîtrise des énergies,
- Mise en conformité accessibilité : reprise des espaces de circulation pour une adaptation aux mobilités fragiles,
- Reprise du mobilier urbain avec installation d'espace de repos (bancs, etc.), de stationnement pour les vélos, espaces ombragés, plots de protection des piétons, délimitation des espaces partagés,
- Conservation d'arbres remarquables avec plantation d'arbres de haut jet pour compléter les alignements et apporter une diversité végétale,
- Plantations d'arbres de faibles hauteurs ou de ports différents permettant de jouer sur la structuration de l'espace et du paysage,

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

- Conservation ou création d'îlots de fraîcheur,
- Mise en place d'une concertation avec les habitants des quartiers concernés de façon à permettre la végétalisation en pieds de porte et des façades des habitations privées afin de réduire les incidences thermiques sur les façades.

Pacte vert : Le programme de requalification des places dans son ensemble contribuera à préserver le cadre de vie et le bien être des habitants, et favoriser la mobilité douce et durable, dans un souci de réponse aux enjeux climatiques au travers des aménagements et de l'emploi de matériaux adaptés

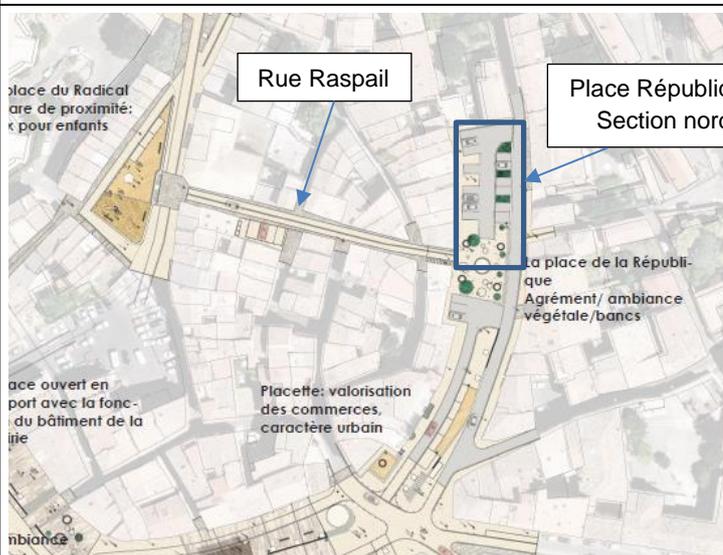
Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Le programme global est estimé à 726 110 euros HT

Calendrier prévisionnel : travaux second semestre 2024

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Région
- Département
- Communauté de communes
- CAUE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|---|
| Axe 1 | Action 2 Revaloriser le cadre de vie du centre-ville |
| Intitulé de l'axe stratégique Faire du patrimoine naturel ,urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | Projet 1.2.2 c Requalification des espaces publics Poursuite de la programmation 2025/2030 |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

La revitalisation du centre ancien avec la requalification des espaces publics est une des pierres angulaires du projet de la ville qui intègre également une action forte autour du patrimoine historique et bâti.

L'analyse de la trame urbaine du centre-ville montre un développement des espaces publics autour de bâtis historiques structurants comme les remparts, forme de bâtis, rues étroites, passages sous proche, micro places...

Cette morphologie offre un linéaire ouvert, ceinturant les habitations et propose ainsi des espaces de respiration et des liaison piétonnes. Toutefois le centre-ville est envahi par le stationnement ce qui diminue fortement sa qualité patrimoniale piétonne et touristique.

La requalification des espaces publics s'appuie essentiellement sur celle des places qui structurent la trame urbaine, avec en priorité la place du Radical, les places du Planol, et celle de la maire.

Les études paysagères et urbanistiques engagées en amont ont montré la pertinence de travailler aussi dans la continuité certaines rues et espaces ouverts adjacents. Leurs traitements dans une même temporalité enrichissent les perspectives architecturales du projet global, notamment sur le plan de la valorisation du patrimoine historique.

Le programme opérationnel identifie 10 zones à traiter avec notamment les places Commandant Paul Demarne, République et Saint Paul, les rues Raspail et Malbourguet qui requalifie un accès piétonnier vers le Château.

Il s'échelonne sur un calendrier de plusieurs années avec un horizon à 2030.

Une première étape avec la requalification de la place du Radical de la rue Bozène et la placette Gorjan, s'est achevée en 2022.

2023 et 2024 verront la requalification de la rue Raspail et de la partie nord de la République.

Les autres espaces publics visé dans le préprogramme seront traitées sur les années 2025 à 2030

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Requalification de la place du bataillon de l'Hérault, rue Malbourguet, place de la République (2eme partie), place Demarne- rue du marché, place Saint Paul, Rue Voltaire et rue Jean Jacques Rousseau

Dans le respect du projet sommaire établi pour l'ensemble du périmètre d'intervention la poursuite du projet précisera, au travers d'étude complémentaires, les modalités précises d'intervention sur les espaces ciblés.

Il sera notamment précisé les modalités de :

- Reprise des VRD en concertation avec les partenaires et acteurs techniques,
- Reprise des revêtements de sols de surface en tenant compte de leurs usages actuels et futurs avec une attention sur la désimperméabilisation de certaines surfaces dans la mesure du possible,
- Reprise et de valorisation, par enduits qualitatifs ou en pierre, des maçonneries, murets et murs de soutènement,
- Prise en compte des éléments architecturaux avec notamment le socle de la statue de la république (portes, seuils de porte de façon à souligner leurs qualités patrimoniales et architecturales),
- Reprise de l'éclairage public : sécurisation des circulations, mise en valeur patrimoniale d'éléments remarquables, maîtrise des énergies,
- Mise en conformité accessibilité : reprise des espaces de circulation pour une adaptation aux mobilités fragiles,
- Reprise du mobilier urbain avec installation d'espace de repos (bancs, etc.), de stationnement pour les vélos, espaces ombragés, plots de protection des piétons, délimitation des espaces partagés,
- Conservation d'arbres remarquables avec plantation d'arbres de haut jet pour compléter les alignements et

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

apporter une diversité végétale,

- Plantations d'arbres de faibles hauteurs ou de ports différents permettant de jouer sur la structuration de l'espace et du paysage,
- Conservation ou création d'ilots de fraîcheur,
- Mise en place d'une concertation avec les habitants des quartiers concernés de façon à permettre la végétalisation en pieds de porte et des façades des habitations privées afin de réduire les incidences thermiques sur les façades.

Pacte vert : Le programme de requalification des places dans son ensemble contribuera à préserver le cadre de vie et le bien être des habitants, et favoriser la mobilité douce et durable, dans un souci de réponse aux enjeux climatiques au travers des aménagements et de l'emploi de matériaux adaptés

Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Le reste du programme est estimé à 3 850 000 euros HT

Calendrier prévisionnel des travaux des requalifications :

| | |
|---|--------------|
| Place du bataillon de l'Hérault | 2025 |
| Rue Malbourguet | 2025 |
| Place de la République (2eme partie), Place Demarne- rue du marché, Place Saint Paul, Rue Voltaire Rue Jean Jacques Rousseau sur la période | 2026 à 2030. |

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Région
- Département
- Communauté de communes
- CAUE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|--|
| Axe 2 | Action 3 Soutenir un développement économique équilibré en centre-ville |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.3.1 Soutien au commerce et à l'artisanat en centre-ville |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Le positionnement central de Clermont l'Hérault en matière d'activité commerciale, et plus généralement en tant que pôle économique majeur à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault a été confirmé dans le diagnostic du premier contrat Bourg Centre, dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) inclut dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Cœur d'Hérault, mais également dans l'étude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault sur le territoire en 2020, actualisée en 2022 pour la commune de Clermont l'Hérault en particulier.

La dynamique économique sur Clermont l'Hérault repose sur cinq espaces d'activités qui portent le tissu économique de la ville : les zones de la Salamane, des Tanes Basses, des Prés, de la Madeleine et le Centre-Ville. A noter que sont recensées pas moins de 222 activités localisées en centre-ville.

Le linéaire commercial se trouve d'abord en centre-ville, sur l'axe principal reliant la gare à la mairie. Les commerces historiques s'y maintiennent relativement bien, malgré l'effet centrifuge des zones périphériques et les nouveaux comportements de consommation (e-commerce).

En matière de circuit court, ces diagnostics identifient la richesse des productions locales comme un atout du territoire, à développer et à valoriser.

Le marché du mercredi, véritable institution remontant au XI^{ème} siècle et atout majeur dans l'attractivité du centre-ville, regroupe plus de 100 exposants, avec un pic estival directement lié à l'activité touristique.

Toutefois, le travail de partenariat avec les chambres consulaires et les acteurs locaux a permis d'identifier des faiblesses relatives à :

- Des locaux vacants mal identifiés et pour lesquels il convient de recenser leurs caractéristiques de commercialité permettant ainsi que répondre aux besoins des porteurs de projets.
- Des locaux commerciaux peu adaptés qui nécessitent des travaux d'aménagement pour les porteurs de projet souhaitant s'installer en centre-ville

L'enjeu majeur de l'action sera ainsi de consolider le linéaire commercial en agissant non seulement sur les aménagements urbains, les règles d'implantation en matière d'urbanisme, mais aussi sur la mise en œuvre d'un observatoire local des locaux, le suivi des porteurs de projets et le soutien financier auprès de ceux-ci pour les aménagements nécessaires à leur installation.

Cette action sera adossée également à une offre d'animation structurée sur les espaces publics et sur des thématiques références, ceci afin de créer du flux et ainsi revitaliser le centre- ville.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Projet 2.3.1: Soutien au commerce et à l'artisanat en centre-ville

Ce soutien s'inscrit selon les modalités suivantes :

Par la mise en œuvre d'une action coordonnée avec les partenaires sur le suivi des locaux vacants et des porteurs de projets, animée par un manager de centre-ville, en étroite collaboration avec la cheffe de projet Petites Villes de Demain et l'ensemble des partenaires

Par la mise en place d'une aide communale à l'installation en complément de l'aide au loyers pilotée par l'intercommunalité. Les activités qui peuvent bénéficier de cette aide doivent répondre à une carence en centre-ville (se situant dans le périmètre établi) et assurer un projet qualitatif, économiquement viable et responsable. L'aide prend la forme de subventions pour les travaux, l'aménagement et la mise en sécurisation. Elle est attribuée prioritairement aux porteurs de projets ayant de faibles fonds propres. Les entreprises qui bénéficient de cette aide, obtiennent également un accompagnement.

En 2021 – 2022, la Mairie de Clermont-L'Hérault lance pour la première fois l'appel à projet Initiative Cœur d'Hérault. L'objectif de ce partenariat avec ICH est d'aider les entreprises et porteurs de projet à s'installer, en centre-ville notamment, ainsi que de permettre aux entreprises déjà présentes de se développer.

Dans ce cadre, Initiative Cœur d'Hérault accompagne les entreprises et chefs de projet en leur octroyant des prêts d'honneur et conseille les entreprises par le biais d'une équipe de bénévoles.

Afin de poursuivre ce projet, participant à l'attractivité du territoire, la Mairie de Clermont-L'Hérault a reconduit cette collaboration pour 2022-2023.

La ville travaille également en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF) sur l'acquisition de locaux (Acquisition de la friche Salasc en décembre 2022). Des contacts ont été initiés avec la FOCCAL afin de travailler sur la valorisation de locaux économiques.

En complément de ces initiatives, la ville a développé d'autres outils plus coercitifs avec l'interdiction de transformer les locaux commerciaux en pied d'immeuble (2022) et l'intention de mettre en place un dispositif de préemption de baux commerciaux.

Pacte vert

Préservation et développement des emplois de qualités
Rééquilibrage territorial pour l'attractivité du centre bourg

Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif :

- 15 000 euros par an inscrit au budget pour l'aide à l'installation
- Protocole de collaboration avec ICH : 10 080 euros annuel

Calendrier prévisionnel :

Approbation du règlement d'aide à l'installation 2022

Protocole de collaboration avec ICH 2022-2023

Groupe de suivi économie avec l'ensemble des partenaires lancé en octobre 2022 (réunions mensuelles)

2023 Recrutement par la CCC d'un manager de centre-ville

Partenaires potentiellement concernés :

- Région via FOCCAL
- Chambres consulaires
- Etablissement Public Foncier
- Communauté des Communes du Clermontais
- Pays Cœur d'Hérault
- Associations des commerçants
- Partenaires Privés

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|--|
| Axe 2 | Action 3 Soutenir un développement économique équilibré en centre-ville |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.3.2 Requalification de la friche Salasc |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Le site Salasc est un ancien site industriel de fabrication d'embouteillage et de négoce de vin, positionné stratégiquement au cœur de la commune entre le centre ancien, l'esplanade de la gare et le parking du centre. L'îlot dispose d'un accès direct à l'esplanade via l'ancien quai de livraison. Le bâtiment constitue en lui-même un élément patrimonial de la ville et dispose d'une grande hauteur sous plafond qui lui donne un volume capable très important permettant d'envisager un grand spectre d'activités.

La reconversion de ce bâtiment permettra d'implanter de nouvelles activités économiques en centre-ville, tout en limitant d'autant l'artificialisation des sols. Ce projet s'inscrit dans la volonté de Clermont l'Hérault de redynamiser le commerce et le tourisme en cœur de ville.

La SPL Territoire 34 a été mandatée pour réaliser une étude de faisabilité non seulement sur la friche en elle-même mais également en l'intégrant dans une réflexion de recomposition urbaine sur un secteur élargi intégrant l'esplanade et les rues adjacentes, dont l'allée commerçante du Tivoli. Cette étude doit permettre d'avoir une vision d'ensemble sur l'aménagement global de ces espaces en lien avec les autres projets importants menés sur la ville (futur quartier de la Cavalerie, déplacement-agrandissement du cinéma, création d'un parc urbain...) et la dynamique engagée sur le centre ancien.

Le projet Salasc est lui-même intégré dans une action d'ensemble menée par la commune sur son centre-ville qui se traduit notamment au travers des actions suivantes :

- Travaux de requalification des espaces publics du centre ancien
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU)
- Concession de requalification du centre-ville sur un programme de 10 ans
- Outils pour la dynamisation des commerces et activités de proximité

Ces enjeux programmatiques associés aux questions de mobilité et de stationnement permettront d'enrichir la réflexion sur le site Salasc et de valoriser au mieux ce site stratégique.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La commune a pour projet un programme multifonctionnel prévu, notamment autour des éléments potentiels suivants :

- Une boutique paysanne regroupant plus de 40 producteurs locaux avec un espace de dégustation ;
- Un espace d'hébergement collectif avec un espace de restauration ;
- Un tiers lieu économique pouvant accueillir un espace de formation ainsi que des espaces pour travailleurs nomades

Après l'étude de faisabilité lancée en 2022, l'étude du bilan économique de l'opération sera présentée à l'Etat et la Région. Les dossiers « fonds friche » seront par suite lancés

L'acquisition des bâtiments par mandat confié à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie a été réalisée en fin d'année 2022

Les travaux seront ensuite programmés afin de permettre l'installation de ces activités entre 2024 et 2026 selon un phasage à définir.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Pacte vert

Cette opération de recyclage foncier pourra répondre ainsi à aux enjeux suivants :

Ancrage d'un circuit court alimentaire déjà présent sur la ville (boutique paysanne, restaurateur)

Efficiency en matière de mobilité (proximité du parking du centre, futur PEM, voie verte)

Création de nouvelles activités à destination des résidents mais également en faveur du tourisme (hébergement collectif)

Innovation territoriale par la création d'un tiers lieu atypique répondant aux besoins identifiés sur le territoire (espaces économiques et espaces partagés)

Maître d'ouvrage : Portage privé

Coût estimatif :

Mandat d'étude pour l'étude urbaine : 79 873 euros TTC

Acquisition et travaux : coût global estimé à 8 millions d'euros HT

Calendrier prévisionnel :

2022 Etude de faisabilité et étude urbaine

2023 travaux

2024 installation des premiers porteurs de projets potentiels

Exploitation complète à horizon 2026

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Région
- Département
- Communauté de Communes du Clermontais
- Etablissement Public Foncier
- Banque des Territoire Caisse des Dépôts
- Chambres consulaires
- Partenaires Privés



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|--|---|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.1 Création d'un campus scolaire |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>La commune de Clermont l'Hérault, pour accompagner sa croissance, a développé une offre importante en terme d'équipements publics permettant d'offrir les activités et services d'une commune centre à l'échelle de son territoire : équipements sportifs, culturels, éducatifs, etc</p> <p>La création d'un campus scolaire a pour objet de localiser dans un même espace urbain, autour des écoles Prévert et Rostand, les locaux de la nouvelle école Vilar, du restaurant scolaire, du service et de la salle d'évolution scolaire ainsi qu'un pôle médico scolaire du cœur d'Hérault, tout en reliant l'ensemble par des circulations douces adaptées.</p> <p>Le site retenu est accessible, desservi en mobilités douces, voisin des principaux équipements sportifs de la ville (2 gymnases, salle d'arts martiaux, stade en ville, salle d'haltérophilie – musculation, ...) ; il occupe une position centrale particulièrement adaptée à l'accueil des élèves et des familles.</p> <p>La reconfiguration projetée s'inscrit dans une dynamique globale de modernisation des équipements scolaires communaux, prenant en compte les problématiques de sécurité et d'accessibilité comme les principes de la transition écologique.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1- La nouvelle école Vilar ouverte à la rentrée scolaire 2022 offre quatre classes maternelles, des salles annexes, des locaux administratifs, des espaces pour l'accueil des enfants en garderie et des extérieurs, le tout dans 850 m² de bâti et 300m² de cour. 2- Les locaux du nouveau restaurant scolaire, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2023, accueillera aussi les bureaux du service éducation sur un ensemble bâti d'une surface bâtie de 630 m² avec : <ul style="list-style-type: none"> - Une cuisine satellite avec stockage et chambre froide (227 m²) - Un réfectoire (338 m²) - Le service des affaires scolaires (50 m²) - Les commodités (15 m²) 3- Pour compléter cet ensemble éducatif, une salle d'évolution sera aménagée, par transformation de l'actuel dojo contigu, au complexe scolaire et ceci sur une emprise bâtie de près de 220 m². 4- Un pôle médico-scolaire du cœur d'Hérault, destiné à accueillir les personnels sanitaires de l'éducation nationale, viendra compléter ce campus éducatif. Il sera aménagé dans un ancien logement de fonction de l'école Rostand sur une emprise de l'ordre de 100 m². 5- Enfin, les abords feront l'objet d'aménagements afin d'apaiser la circulation automobile périphérique. L'objectif étant également au-delà de la sécurisation des accès de renforcer les cheminements doux entre les éléments du campus scolaire et les équipements sportifs et culturels situés à proximité. | |

Pacte vert /Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif :

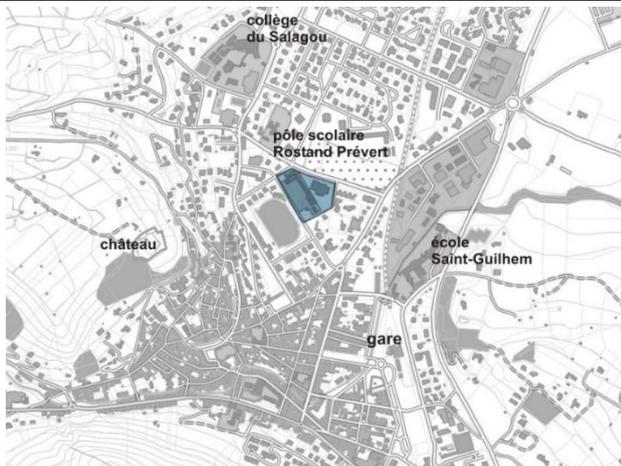
- Coût phase 1 du projet estimé à 6 000 000 € HT
- Coût phase 2 du projet estimé à 2 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022- Ouverture de l'école Vilar
- 2023- Ouverture du restaurant scolaire
- 2024- Création de la salle de motricité
- 2024/2025 – Création du centre médico scolaire.
- 2026/2027- ré-aménagement des abords

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais



ZONE D'IMPLANTATION



NOUVELLE ECOLE



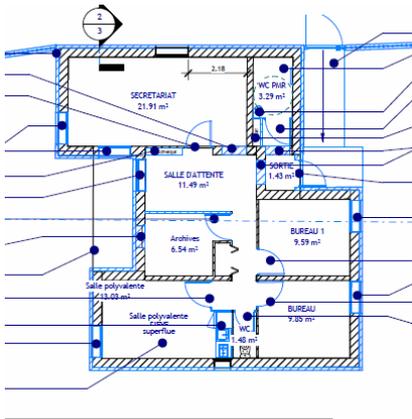
FUTUR RESTAURANT SCOLAIRE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



FUTUR CENTRE MEDICO SCOLAIRE



FUTURE SALLE DE MOTRICITE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|--|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.2 Création d'un espace culturel, associatif et citoyen |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

La commune de Clermont l'Hérault, pour accompagner sa croissance, a développé une offre importante en termes d'équipements publics permettant d'offrir les activités et services d'une commune centre à l'échelle de son territoire : équipements sportifs, culturels, éducatifs, etc

Au travers de cette offre, elle répond aussi aux demandes d'un tissu associatif dense avec près de 140 associations et plusieurs milliers de bénéficiaires.

Si son offre apparaît complète, elle est en fait aussi inadaptée du fait de l'obsolescence des locaux mis à dispositions en particulier dans le centre historique, que ce soit en terme de modernité et de confort ou en matière de mise aux normes réglementaires (sécurité, accessibilité, etc...).

Or, les objectifs de redynamisation de l'attractivité et d'amélioration du cadre de vie, en particulier dans le centre ancien, passent nécessairement et impérieusement par la modernisation et l'adaptation aux pratiques actuelles des équipements communaux.

C'est en particulier le cas de la bibliothèque, de l'école de musique, du centre communal d'actions sociales, qui bien que situés en centre ville et dynamiques, ne peuvent répondre que partiellement aux missions de services publics qui sont les leurs, du fait des piètres qualités et de la faible quantité des locaux qui les hébergent.

C'est ainsi qu'il est programmé la création au sein de l'ancien collège moderne de jeunes filles, aujourd'hui affecté au fonctionnement du service scolaire et du principal restaurant scolaire de la ville d'installer un ensemble de service public en lien avec la culture et la citoyenneté.

Au sein de cet ensemble immobilier d'une surface de plancher de plus de 3000 m² doit permettre de proposer une médiathèque moderne, une école de musique, un CCAS ainsi que des espaces pluriels mis en « libre-service » pour permettre aux associations d'y développer des activités, mais aussi à des organismes de formation de les investir.

La création de ce pôle de services culturels, solidaire et citoyen a pour objectif premier d'améliorer la qualité de l'offre pour les usagers de la commune et du territoire communautaire, en favorisant les synergies et la mutualisation des moyens.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Pour pouvoir intervenir sur les locaux de l'« ancien collège moderne de jeunes filles », il faut d'abord relocaliser les activités qui s'y trouvent à ce jour à savoir le service scolaire et restaurant scolaire, ceci sera fait dès la rentrée scolaire 2023.

Cependant depuis début 2022 une étude de programmation a été initiée pour définir l'aménagement des lieux en fonction des besoins et projet identifiés.

Ainsi le programme doit permettre l'installation d'une médiathèque, de l'école municipale de musique, le CCAS, un tiers lieu numérique et d'espaces partagés permettant l'organisation d'activités des associations locales (réunions, ateliers, permanences, de stockages,...) mais aussi de sessions de formation, d'accès à des modules d'apprentissage en distanciels voire de télétravail.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Le programme établi sur 2 phases doit permettre dans un premier temps l'installation des services municipaux, du CCAS et l'ouverture d'espaces partagés dédiés aux associations et à la formation.

La seconde tranche aura vocation à développer des services autour du partage des lieux dédiés aux développement des savoirs, des compétences, tant sur le plan culturel que sur le plan du développement économique.

Pacte vert

Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Renforcer l'attractivité d'un territoire à partir d'une offre culturelle et sociale innovante permet de construire ou de valoriser une mise en réseau d'acteurs publics, privés, associatifs. Un ensemble d'acteurs qui partagent un projet commun pour travailler les enjeux et bénéfices d'une stratégie collective pour le territoire, comme l'offre de services, l'implication des habitants, la cohésion sociale, mobiliser le secteur privé et monde associatif. Répondre aussi aux défis de se doter le territoire d'outils et d'infrastructures économiques, culturelle, touristiques mais aussi sociales dans un espace péri et urbains.

Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif :

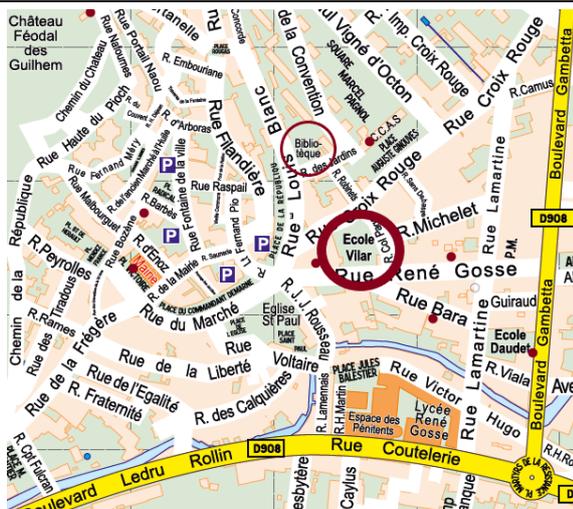
- Coût phase 1 du projet estimé à 6 000 000 € HT
- Coût phase 2 du projet estimé à 2 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022- étude de programmation
- 2023- concours d'architecte
- Fin 2024- début travaux phase 1
- 2026- mise en exploitation des infrastructures.
- 2027- lancement travaux phase 2
- 2028 mise en exploitation des infrastructures phase 2.

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais
- Partenaires Privés



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|---|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.3 Extension du cinéma Alain Resnais |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Le cinéma Alain Resnais, figure emblématique de l'offre culturelle de la Ville, classé Art et Essai et disposant des 3 labels Recherche et Découverte, Jeune Public et Patrimoine / Répertoire, projette actuellement en mono écran, dans une salle unique avec 233 fauteuils et 2 emplacements pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Le soutien de la ville aux acteurs culturels du territoire est parfaitement illustré par le partenariat noué avec le cinéma Alain Resnais, établissement en gestion associative affilié à l'office culturel du Clermontais.

Une étude de faisabilité réalisée en 2021 a identifié le besoin d'extension du cinéma à partir d'indicateurs de performance, notamment en termes de nombre d'entrées (près de 75 000 en 2019, soit une hausse de 13 %, taux supérieur au taux national). Elle met également en exergue un manque d'espace d'accueil pour la réalisation de son activité d'animation auprès de différents publics.

Une étude de marché réalisée en 2018 a évoqué un marché potentiel de 97 000 à 105 000 entrées annuelles, pour un établissement de 3 écrans et une jauge de 450 fauteuils, auquel il est préconisé l'ajout d'une 4^{ème} salle dans le cadre de la politique d'éducation à l'image et du travail mené en direction du jeune public.

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Bourg Centre avec la Région, avait été souligné les capacités limitées des équipements culturels de la commune, pourtant bien identifiées et fréquentés sur le territoire.

Dans la perspective d'engager une opération de déplacement extension du cinéma actuel, une actualisation de l'étude de marché a été réalisée en 2022. Celle-ci a conclu à un marché potentiel évalué entre 96 000 et 108 000 entrées annuelles, et a validé l'intérêt de la création d'un complexe cinématographique de nouvelle génération de 4 salles en coeur de ville de Clermont-l'Hérault.

Afin de soutenir ce vecteur d'attractivité urbaine et économique la Commune engage l'opération en positionnant l'équipement de 4 salles en centre-ville, à proximité du parking du centre et de la friche Salasc sur laquelle une étude de faisabilité pour sa valorisation est en cours, sur un terrain non bâti sur lequel elle détient la maîtrise foncière.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La commune a envisagé plusieurs sites d'implantation dans la continuité ou à proximité immédiate du cinéma existant, et le choix a été fait d'implanter le nouveau cinéma à proximité du cinéma existant, du parking du centre et de la friche Salasc sur laquelle une opération de valorisation est en cours. Désormais, la commune souhaite être accompagnée sur ce projet mais n'envisage pas d'en porter l'investissement en tant que maître d'ouvrage.

Elle fait appel à la SPL ARAC Occitanie dont elle est actionnaire pour un mandat d'étude basé sur une approche programmatique et technique, mais également une ingénierie financière et juridique. A l'issue de ce mandat, sera produit un document de conception du cinéma rendue sous la forme d'une esquisse architecturale, puis d'un avant-projet sommaire (plans de la coque cinéma et des aménagements intérieurs du cinéma dissociés)

Elle fait également appel à la société HEXACOM pour un accompagnement dans la mise en place d'un contrat de délégation de service public (DSP) portant sur l'exploitation du futur cinéma

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

La commune a également mandaté cette société pour la préparation du dossier devant être examiné en Commission Départementale d'Aménagement Commercial et Cinématographique

L'étude du traitement des abords sera confiée à la SPL Territoire 34

Pacte vert

Cet équipement structurant s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville et son rayonnement impacte le territoire au-delà de l'intercommunalité, car en effet sa zone d'influence s'étend sur une aire située à 20 minutes de déplacement en voiture, pour plus de 75000 habitants. Son implantation en centre-ville, à proximité du parking du centre et du futur Pôle d'Echange Multimodal contribueront à un rééquilibrage et à l'attractivité du territoire, au profit de mobilités durables

Maître d'ouvrage : Mairie de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Coût global du projet estimé à 5 000 000 euros HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022-2023 études préalables
- Réalisation globale 2025

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région
- ARAC
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais
- Pays Cœur d'Hérault
- Partenaires Privés

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

| | |
|---|--|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.4 Requalification du Théâtre Le Sillon |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Le théâtre de Clermont l'Hérault se nomme depuis quelques années « Le Sillon ». Il s'agit d'une scène conventionnée dédiée aux spectacles d'arts vivants. Implanté en cœur de ville, le long des allées Salengro, il occupe une place structurante et se trouve être profondément ancré dans la mémoire collective. Avec sa façade de style néo-classique, il affirme son identité patrimoniale et architecturale.

Sa dernière restructuration date des années 80.

Le fonctionnement actuel basé sur une configuration en gradin et avec une scène modulable n'est plus adapté aux exigences contemporaines du spectacle. De plus, les normes PMR ne sont plus adaptées à la réglementation en vigueur.

Ainsi, la Communauté de Communes du Clermontais a engagé une requalification de cet équipement culturelle majeur du territoire afin de proposer un équipement moderne avec une salle de spectacle adapté au spectacle vivants contemporains.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Descriptif des actions

La réhabilitation du théâtre le Sillon consistera notamment en :

- L'aménagement d'une extension de type verrière sur le domaine public pour agrandir l'espace d'accueil
- La création d'un large sous-cœuvr central au rez-de-chaussée et la réappropriation de « l'auditorium » en vue de créer un espace d'accueil de 78m2
- La création d'un ascenseur pour rendre possible l'accès aux PMR
- L'aménagement d'un nouveau gradinage en salle, permettant d'augmenter la visibilité pour les spectateurs et de passer la jauge à 210 places (contre 198 aujourd'hui)
- La réfection complète des équipements techniques (électricité, chauffage, rafraichissement, ventilation...)

Pacte vert

Cet équipement structurant s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville avec un rayonnement intercommunal voire du cœur d'Hérault.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Clermontais

Coût estimatif : Coût global du projet estimé à 2 610 000 euros HT

Calendrier prévisionnel : 2023-2026

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Département de l'Hérault
- Pays Cœur Hérault
- Ville de Clermont l'Hérault



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|---|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.5 Aménagement de la plaine sportive et de loisirs de l'Estagnol |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Avec plus de 40 associations et clubs sportifs, Clermont l'Hérault est une ville résolument engagée pour porter les valeurs du sport au travers de l'éducation et de l'aménagement de son territoire grâce aux équipements qu'elle propose. Cette ambition se traduit entre autres par son soutien au sport à son plus haut niveau mais aussi par ses actions pour le rendre accessible au plus grand nombre. Nous avons d'ailleurs candidaté au label « Vivez Bougez » pour affirmer cette identité.

Labellisée « Terre de jeux », la Commune est aussi identifiée comme centre de préparation pour les JO de Paris 2024 dans la discipline « Haltérophilie » où le Club Clermontais est reconnu internationalement avec ses sportifs de haut niveau régulièrement qualifiés pour participer aux compétitions les plus élitistes, dont les JO.

C'est avec cette volonté de promouvoir le sport pour tous et de proposer des installations sportives de qualité que la Municipalité a engagé des travaux pour moderniser ses équipements avec notamment une extension du gymnase Patrice Rebichon et la construction d'une salle d'haltérophilie et de musculation, la rénovation des vestiaires du stade de l'Estagnol pour permettre à nos clubs de rugby et de football d'exceller dans les rencontres relevant de la FFF pour la catégorie supérieure (niveau 4) et l'installation de tribunes et la rénovation des éclairages du terrain d'honneur, avec des équipements à basse consommation d'énergie.

Afin de poursuivre cette dynamique, la municipalité entend développer son programme avec :

- Modernisation du complexe omnisport Rebichon : Mise en accessibilité du gymnase, Aménagement d'un nouveau dojo au sein de l'infrastructure, couverture du terrain multi jeux extérieur.
- L'Aménagement d'une aire sportive et de loisirs et de plein air dans la plaine de l'Estagnol et la création d'un nouveau terrain de jeux de sports collectifs enherbé avec vestiaires et éclairage.
- L'installation d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Aménagement de la plaine de l'Estagnol

Le plaine de l'Estagnol est un véritable poumon vert, périphérie immédiate du centre-ville, est dédié au sport puisqu'il comprend également un centre aquatique géré par l'intercommunalité. Il sera en accès ouvert à tous lorsqu'il ne sera pas pratiqué par les clubs sportifs dans le cadre de leurs activités.

Le projet consiste à créer un nouveau terrain de grand jeu mais aussi à aménager une zone paysagère pour les loisirs et la détente. Le choix de développer cette plaine des sports à cet endroit correspond à une volonté de la Municipalité de créer un véritable maillage d'équipements sportifs répartis dans les différents quartiers de la ville.

Descriptif :

Sur l'ensemble de la plaine comprenant déjà 2 terrains de grands jeux et une piste d'athlétisme, il est prévu d'aménager

- 1- Une aire sportive et de loisirs et de plein air dans un ensemble paysagé (plantation / aménagement mobilier) afin d'en faire un espace de détente et de loisirs pour les familles.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Avec installation d'un Skate park, de piste de Pump Track, d'une aire de Work out et d'un Parcours santé. Ces aménagements ouverts et en libre accès, lorsqu'ils ne sont pas utilisés par nos clubs sportifs locaux, doivent permettre de créer une aire de loisirs pour les familles.

Calendrier : étude pré-opérationnelle 2022/phase opérationnelle 2023-2024.

Cout du projet estimé à 500 000 €

2- Un nouveau terrain de grands jeux de sports collectifs enherbé Afin de compléter les installations et d'apporter une offre complète et adaptées aux besoins des clubs (entraînement, compétitions) il est prévu de créer sur la partie nord de la plaine un nouveau terrain comprenant vestiaires et éclairage basse consommation. Ce projet implique une acquisition foncière, l'espace actuel disponible n'étant pas suffisant.

Calendrier : étude pré-opérationnelle 2022/2023 - phase opérationnelle 2025/2028.

Cout du projet estimé à 2 000 000 €

Pacte vert / Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Coût global du projet estimé à 2 500 000 euros.

Calendrier prévisionnel :

2023 Etudes

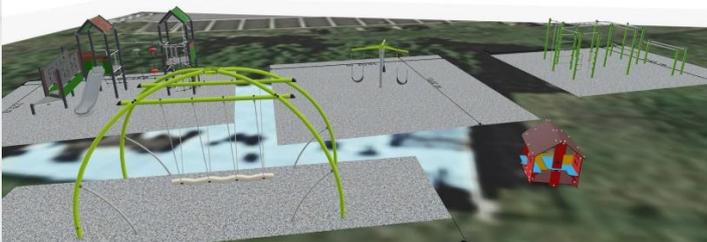
2024 : Pump Track, Stake Park et Work Out

2025-2026 : Terrain de pratique collective sous réserve maitrise foncière

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais,





REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2023
Application agréée E-legalite.com

| | |
|---|--|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.6 a Modernisation du complexe omnisport Rebichon Rénovation du gymnase Rebichon avec volet accessibilité et sécurisation |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Avec plus de 40 associations et clubs sportifs, Clermont l'Hérault est une ville résolument engagée pour porter les valeurs du sport au travers de l'éducation et de l'aménagement de son territoire grâce aux équipements qu'elle propose. Cette ambition se traduit entre autres par son soutien au sport à son plus haut niveau mais aussi par ses actions pour le rendre accessible au plus grand nombre. Nous avons d'ailleurs candidaté au label « Vivez Bougez » pour affirmer cette identité.

Labellisée « Terre de jeux », la Commune est aussi identifiée comme centre de préparation pour les JO de Paris 2024 dans la discipline « Haltérophilie » où le Club Clermontais est reconnu internationalement avec ses sportifs de haut niveau régulièrement qualifiés pour participer aux compétitions les plus élitistes, dont les JO.

C'est avec cette volonté de promouvoir le sport pour tous et de proposer des installations sportives de qualité que la Municipalité a engagé des travaux pour moderniser ses équipements avec notamment une extension du gymnase Patrice Rebichon et la construction d'une salle d'haltérophilie et de musculation, la rénovation des vestiaires du stade de l'Estagnol pour permettre à nos clubs de rugby et de football d'exceller dans les rencontres relevant de la FFF pour la catégorie supérieure (niveau 4) et l'installation de tribunes et la rénovation des éclairages du terrain d'honneur, avec des équipements à basse consommation d'énergie.

Afin de poursuivre cette dynamique, la municipalité entend développer son programme avec :

- Modernisation du complexe omnisport Rebichon : Rénovation du gymnase avec volet accessibilité et sécurisation, Aménagement d'un nouveau dojo au sein de l'infrastructure, couverture du terrain multi jeux extérieur.
- L'Aménagement d'une aire sportive et de loisirs et de plein air dans la plaine de l'Estagnol et la création d'un nouveau terrain de jeux de sports collectifs enherbé avec vestiaires et éclairage.
- L'installation d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Modernisation du complexe omnisport Rebichon : Rénovation du gymnase avec volet accessibilité et sécurisation –phase 1

Le Gymnase municipal Rebichon, situé à proximité de la plupart des établissements scolaires de la ville est un complexe multisports qui accueille clubs, scolaires tout au long de l'année pour la pratique sportive de loisir mais aussi de compétition.

La multitude des usages et des publics accueillis implique de disposer d'un établissement aux normes ERP, installation qui à ce jour ne répond pas aux normes actuelles.

Par ailleurs, depuis la mise en service de la nouvelle salle d'haltérophilie et de musculation de 695 m², le complexe dispose d'une salle 254 m² que la Ville souhaite requalifier en un dojo moderne répondant aux nouvelles normes environnementales notamment en matière de maîtrise de l'énergie.

Descriptif de l'opération :

Afin de conduire une opération pertinente, la Ville a fait établir un diagnostic qui a identifié les travaux à engager :

- Création et la reprise des escaliers rampes extérieures

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

- Aménagement de 2 places de stationnement PMR
- Aménagement d'un ascenseur intérieur
- Installation d'une banque d'accueil accessible
- Mise en conformité des aménagements intérieurs au titre de l'accessibilité des établissements recevant du public
- Mise en conformité des règles de sécurité incendie au titre des établissements recevant du public

Le cout des travaux est évalué à 322 000 € HT

Pacte vert : Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Coût global de ces aménagements estimés à 945 000 euros

Calendrier prévisionnel des travaux : novembre 2023-mai 2024

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais



Plan du complexe omnisport

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|---|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.6 b Modernisation du complexe omnisport Rebichon <i>Requalification de l'ancienne salle d'haltérophilie en DOJO / Rénovation énergétique</i> |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Avec plus de 40 associations et clubs sportifs, Clermont l'Hérault est une ville résolument engagée pour porter les valeurs du sport au travers de l'éducation et de l'aménagement de son territoire grâce aux équipements qu'elle propose. Cette ambition se traduit entre autres par son soutien au sport à son plus haut niveau mais aussi par ses actions pour le rendre accessible au plus grand nombre. Nous avons d'ailleurs candidaté au label « Vivez Bougez » pour affirmer cette identité.

Labellisée « Terre de jeux », la Commune est aussi identifiée comme centre de préparation pour les JO de Paris 2024 dans la discipline « Haltérophilie » où le Club Clermontais est reconnu internationalement avec ses sportifs de haut niveau régulièrement qualifiés pour participer aux compétitions les plus élitistes, dont les JO.

C'est avec cette volonté de promouvoir le sport pour tous et de proposer des installations sportives de qualité que la Municipalité a engagé des travaux pour moderniser ses équipements avec notamment une extension du gymnase Patrice Rebichon et la construction d'une salle d'haltérophilie et de musculation, la rénovation des vestiaires du stade de l'Estagnol pour permettre à nos clubs de rugby et de football d'exceller dans les rencontres relevant de la FFF pour la catégorie supérieure (niveau 4) et l'installation de tribunes et la rénovation des éclairages du terrain d'honneur, avec des équipements à basse consommation d'énergie.

Afin de poursuivre cette dynamique, la municipalité entend développer son programme avec :

- Modernisation du complexe omnisport Rebichon : Rénovation du gymnase avec volet accessibilité et sécurisation, Aménagement d'un nouveau dojo au sein de l'infrastructure, couverture du terrain multi jeux extérieur.
- L'Aménagement d'une aire sportive et de loisirs et de plein air dans la plaine de l'Estagnol et la création d'un nouveau terrain de jeux de sports collectifs enherbé avec vestiaires et éclairage.
- L'installation d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Modernisation du complexe omnisport Rebichon : Requalification de l'ancienne salle d'haltérophilie en DOJO / Rénovation énergétique

Le Gymnase municipal Rebichon, situé à proximité de la plupart des établissements scolaires de la ville est un complexe multisports qui accueille clubs, scolaires tout au long de l'année pour la pratique sportive de loisir mais aussi de compétition.

La multitude des usages et des publics accueillis implique de disposer d'un établissement aux normes ERP, installation qui à ce jour ne répond pas aux normes actuelles.

Par ailleurs, depuis la mise en service de la nouvelle salle d'haltérophilie et de musculation de 695 m², le complexe dispose d'une salle 254 m² que la Ville souhaite requalifier en un dojo moderne répondant aux nouvelles normes environnementales notamment en matière de maîtrise de l'énergie.

Descriptif des opérations :

Sur un espace d'une surface totale de 254 m², au terme des travaux, le centre disposera de :

- Une aire de tatamis de 109 m²,
- Deux vestiaires d'environ 22 m² chacun,
- Des espaces de rangement,
- Des sanitaires accessibles,
- Une mise en accessibilité.

Cette rénovation porte sur l'ensemble de la structure prenant ainsi en compte l'agencement des espaces, avec une circulation adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur les matériaux de façon à disposer d'un bâtiment présentant des caractéristiques thermiques optimisées et système de chauffage et de rafraîchissement performant.

Le cout de l'opération est évalué à 323 000 € HT

Pacte vert : Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Coût global de ces aménagements estimés à 945 000 euros

Calendrier prévisionnel des travaux septembre 2023-mars 2024

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais



Gymnase et espace pour le futur dojo



Esquisse futur dojo



Esquisse futur dojo

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|---|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.6 c Modernisation du complexe omnisport Rebichon Couverture du terrain multi jeux extérieur |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

Avec plus de 40 associations et clubs sportifs, Clermont l'Hérault est une ville résolument engagée pour porter les valeurs du sport au travers de l'éducation et de l'aménagement de son territoire grâce aux équipements qu'elle propose. Cette ambition se traduit entre autres par son soutien au sport à son plus haut niveau mais aussi par ses actions pour le rendre accessible au plus grand nombre. Nous avons d'ailleurs candidaté au label « Vivez Bougez » pour affirmer cette identité.

Labellisée « Terre de jeux », la Commune est aussi identifiée comme centre de préparation pour les JO de Paris 2024 dans la discipline « Haltérophilie » où le Club Clermontais est reconnu internationalement avec ses sportifs de haut niveau régulièrement qualifiés pour participer aux compétitions les plus élitistes, dont les JO.

C'est avec cette volonté de promouvoir le sport pour tous et de proposer des installations sportives de qualité que la Municipalité a engagé des travaux pour moderniser ses équipements avec notamment une extension du gymnase Patrice Rebichon et la construction d'une salle d'haltérophilie et de musculation, la rénovation des vestiaires du stade de l'Estagnol pour permettre à nos clubs de rugby et de football d'exceller dans les rencontres relevant de la FFF pour la catégorie supérieure (niveau 4) et l'installation de tribunes et la rénovation des éclairages du terrain d'honneur, avec des équipements à basse consommation d'énergie.

Afin de poursuivre cette dynamique, la municipalité entend développer son programme avec :

- Modernisation du complexe omnisport Rebichon : Rénovation du gymnase avec volet accessibilité et sécurisation, Aménagement d'un nouveau dojo au sein de l'infrastructure, couverture du terrain multi jeux extérieur.
- L'Aménagement d'une aire sportive et de loisirs et de plein air dans la plaine de l'Estagnol et la création d'un nouveau terrain de jeux de sports collectifs enherbé avec vestiaires et éclairage.
- L'installation d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Modernisation du complexe omnisport Rebichon : Couverture du terrain multi jeux extérieur

Le Gymnase municipal Rebichon, situé à proximité de la plupart des établissements scolaires de la ville est un complexe multisports qui accueille clubs, scolaires tout au long de l'année pour la pratique sportive de loisir mais aussi de compétition.

La multitude des usages et des publics accueillis implique de disposer d'un établissement aux normes ERP, installation qui à ce jour ne répond pas aux normes actuelles.

Par ailleurs, depuis la mise en service de la nouvelle salle d'haltérophilie et de musculation de 695 m², le complexe dispose d'une salle 254 m² que la Ville souhaite requalifier en un dojo moderne répondant aux nouvelles normes environnementales notamment en matière de maîtrise de l'énergie.

Descriptif des opérations :

Le complexe dispose d'un terrain extérieur permettant la pratique de sports collectifs.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Utilisable lorsque la météo est clémente, il est nécessaire au regard des besoins des clubs, des scolaires mais aussi des projets portés par le service municipal des sports afin d'optimiser son utilisation.

Il est ainsi envisagé de couvrir et de rénover ce terrain.

Les travaux envisagés consistent à :

- Reprendre le revêtement par un matériau adapté et durable
- Installer de nouveaux équipements
- Couvrir l'installation (hors d'eau).

Le cout de l'opération est évaluée à 300 000 € HT

Pacte vert : Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Coût global de ces aménagements estimés à 945 000 euros

Calendrier prévisionnel travaux : 2026

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais



Terrain de jeux extérieur à couvrir

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|---|---|
| Axe 2 | Action 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services |
| Intitulé de l'axe stratégique Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | Projet 2.4.7 Equipements sportifs de proximité |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>Avec plus de 40 associations et clubs sportifs, Clermont l'Hérault est une ville résolument engagée pour porter les valeurs du sport au travers de l'éducation et de l'aménagement de son territoire grâce aux équipements qu'elle propose. Cette ambition se traduit entre autres par son soutien au sport à son plus haut niveau mais aussi par ses actions pour le rendre accessible au plus grand nombre. Nous avons d'ailleurs candidaté au label « Vivez Bougez » pour affirmer cette identité.</p> <p>Labellisée « Terre de jeux », la Commune est aussi identifiée comme centre de préparation pour les JO de Paris 2024 dans la discipline « Haltérophilie » où le Club Clermontais est reconnu internationalement avec ses sportifs de haut niveau régulièrement qualifiés pour participer aux compétitions les plus élitistes, dont les JO.</p> <p>C'est avec cette volonté de promouvoir le sport pour tous et de proposer des installations sportives de qualité que la Municipalité a engagé des travaux pour moderniser ses équipements avec notamment une extension du gymnase Patrice Rebichon et la construction d'une salle d'haltérophile et de musculation, la rénovation des vestiaires du stade de l'Estagnol pour permettre à nos clubs de rugby et de football d'exceller dans les rencontres relevant de la FFF pour la catégorie supérieure (niveau 4) et l'installation de tribunes et la rénovation des éclairages du terrain d'honneur, avec des équipements à basse consommation d'énergie.</p> <p>Afin de poursuivre cette dynamique, la municipalité entend développer son programme avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modernisation du complexe omnisport Rebichon : Mise en accessibilité du gymnase, Aménagement d'un nouveau dojo au sein de l'infrastructure, couverture du terrain multi jeux extérieur. - L'Aménagement d'une aire sportive et de loisirs et de plein air dans la plaine de l'Estagnol et la création d'un nouveau terrain de jeux de sports collectifs enherbé avec vestiaires et éclairage. - L'installation d'équipements sportifs et de loisirs de proximité dans les quartiers | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <p>Installation d'équipements sportifs et de loisirs de proximité</p> <p>Proposer dans certains quartiers des espaces sportifs et loisirs, plus adaptés aux besoins actuels que les parcours de santé et moins bien moins onéreux que les stades traditionnels.</p> <p>Ainsi d'accès libre, ou en mode encadrée, les infrastructures dite « Nouvelles enceintes multisports (Nem) » répondent au principe de fonctionnalité horizontale. Ces espaces ont vocation à permettre la pratique, auto-organisée ou encadrée, de sports collectifs mais aussi individuel selon la nature des équipements proposés à destination de tous : adolescents, jeunes adultes, adultes mais aussi senior.</p> <p>Si une première phase du projet s'inscrit dans l'aménagement de la plaine sportive de l'Estagnol, il sera poursuivi par un maillage d'équipements sportifs répartis dans différents quartiers de la ville et notamment dans une première intention au niveau des quartiers « citée Lacombe » et « Fontenay ».</p> <p>Pacte vert : Objectif 6 : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> | |

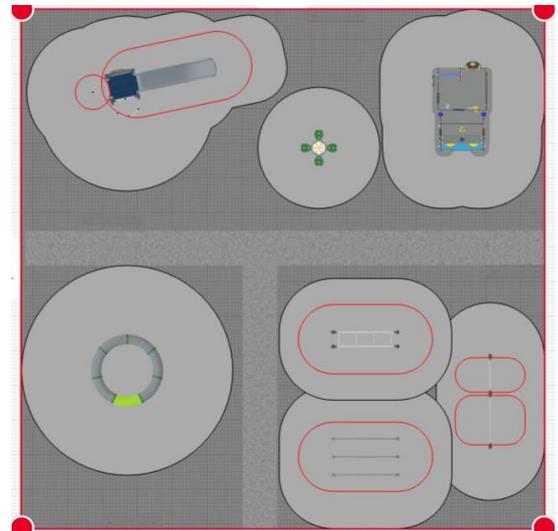
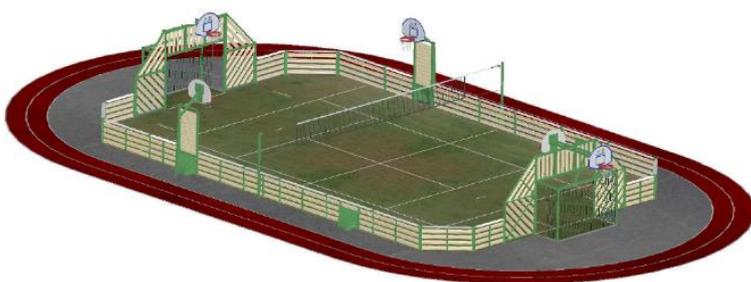
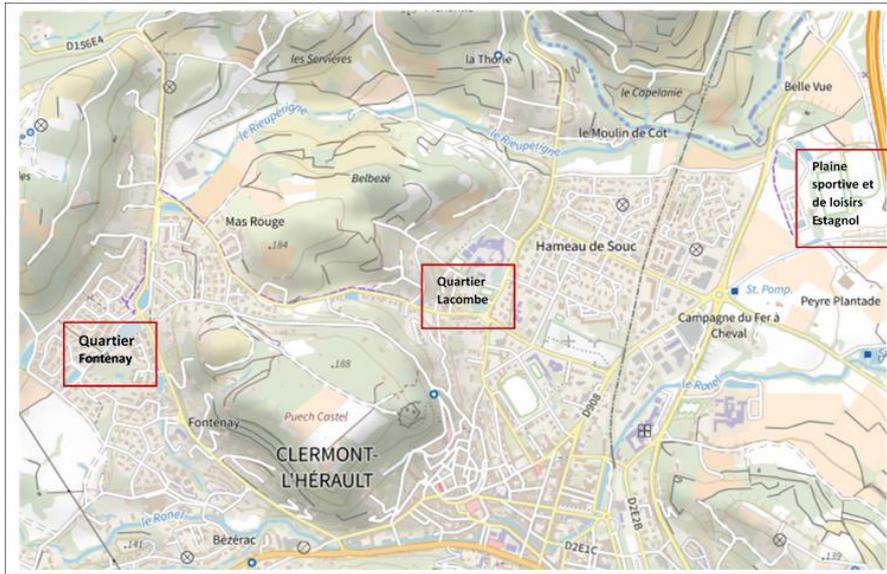
Maître d'ouvrage : Commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif : Coût global du projet est estimé pour la première phase à 200 000 euros.

Calendrier prévisionnel : 2024 phase études et faisabilité

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Région
- Département
- Communauté des Communes du Clermontais,



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|--|---|
| Axe 3 | Action 5 Mise en œuvre d'une mobilité interne |
| Intitulé de l'axe stratégique Des déplacements durables entre la ville et son bassin de vie | Projet 3.5.1 : Valorisation et optimisation des modes de déplacements doux dans un contexte d'urgence climatique |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

La revitalisation du centre-ville nécessite d'une part une réflexion globale sur les déplacements et d'autre part sur la régénération des espaces urbains délaissés pour le développement des mobilités douces. et ceci dans un contexte d'urgence climatique

En effet, la ville ancienne est bâtie sur une morphologie médiévale avec des rues très étroites, des passages sous porche, des micro places, etc..., de sorte que le centre ancien est d'avantage fait pour le piéton que pour la voiture. Toutefois l'espace urbain est envahi par les véhicules, diminuant fortement sa qualité patrimoniale, piétonne et touristique.

La requalification des espaces publics s'appuie sur la requalification des places qui structurent la trame urbaine, mais l'enjeu est également de favoriser la ville du quart d'heure par de nouvelles pratiques de mobilités actives, respectueuse de l'environnement, contribuant au bien être des habitants, valorisant les atouts touristiques et patrimoniaux de la ville, tout en reliant les principaux lieux générateurs de déplacement par la mobilité douce.

La connexion entre ces lieux, en centre ancien mais également en direction des polarités périphériques proches, comme les équipements scolaires, culturels, sportifs ainsi que le futur parc habité en périphérie immédiate du centre-ville (la Cavalerie), implique un plan de déplacement structuré prenant en compte l'accessibilité pour tous, et l'optimisation des espaces en friche et délaissés urbains.

L'objectif est également de repenser le stationnement résidentiel et de transit dans le centre historique. A partir d'une enquête fine concernant l'inventaire des places, l'occupation de celles-ci et la rotation des véhicules, il conviendra d'établir un plan de gestion du stationnement, prenant en compte les aménagements liés à la mobilité douce.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Projet 3.5.1 : Valorisation, signalétique et jalonnement des modes de déplacements doux et agir contre le réchauffement climatique.

Descriptif :

Le plan de développement des modes doux comprendra trois volets d'études complémentaires :

- L'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
- Le plan piéton
- Le plan vélo

Dans ce plan sera inclus l'aménagement du lit du Rhône en voie cyclable afin de relier le secteur de la cave coopérative à celui de l'hôpital, avec des accès positionnés aux endroits stratégiques en cœur de ville.

Sera également inclus l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en circulation piétonne et cycles afin de relier la zone des Tannes Basses au secteur nord de la commune en passant par le parking du centre, point d'accès central et principal aux espaces du centre-ville. Ce linéaire fera moins de 5Km, il sera séparé de la circulation automobile et suivra les recommandations CEREMA (largeur, revêtement).

Pacte vert

Améliorer la santé et le bien être des habitants, en proposant un déplacement alternatif à la voiture, cela permet d'inciter les personnes à se déplacer à pied ou à vélo, de faire une activité physique, et d'inciter nos jeunes populations à se déplacer autrement.

Deuxième point important du Pacte vert, agir pour le rééquilibrage territorial l'attractivité et la mobilité durable.

Le déplacement doux permet de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, ce mode est un déplacement vertueux qui a l'avantage d'avoir un cout avantageux, non négligeable en cette période d'inflation.

Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif :

- Mandat d'étude supplémentaire : 25 000 euros TTC
- Travaux liés au plan piéton et cycle (études et travaux, y compris la voie ferrée) 1 000 000 € TTC
- Achat mobilier Urbain (bornes de recharge vélos électriques, signalétique) 30 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2023 Etude de faisabilité et étude urbaine

2024 Travaux aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie douce vélos/piétons

- **Partenaires potentiellement concernés :**
- Etat
- FEDER
- Région (Etudes et voies cyclables)
- SNCF
- Département
- Pays Cœur d'Hérault
- Communauté de Communes du Clermontais
- ADEME
- Agence de l'Eau

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE



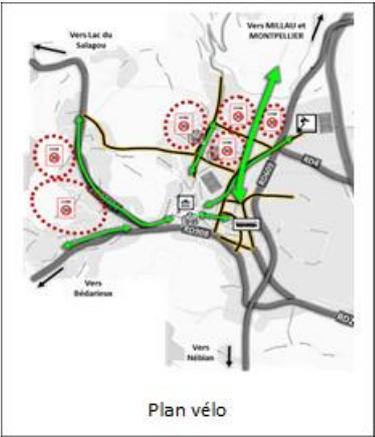
Accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics



Plan piétons :
Sécurisation des liaisons avec les parkings :
intersections et traversées d'axes routiers importants



Plan piétons :
Sécurisation des cheminements scolaires et des



Plan vélo

| | |
|--|---|
| Axe 3 | Action 5 Mise en œuvre d'une mobilité interne |
| Intitulé de l'axe stratégique Des déplacements durables entre la ville et son bassin de vie | Projet 3.5.2 Requalification de la friche urbaine Ramond |

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

La route départementale 908 traverse la ville de Clermont l'Hérault selon l'axe est / ouest et contribue ainsi de façon essentielle à la desserte du Lac du Salagou et de la haute vallée de l'Orb autour de Bédarieux, en passant par la cité manufacturière de Villeneuve et faisant office de liaison principale avec l'autoroute A75 à l'ouest du territoire.

Y sont ainsi combinés des flux domestiques, de desserte locale, et des flux de plus grande ampleur, à vocation touristique et économique y compris un important trafic poids lourds.

La RD 908 traverse un espace densément urbanisé, longeant notamment un lycée public d'enseignement général et un lieu à vocation culturelle et événementielle installé dans l'espace des Dominicains, édifice monumental protégé.

La ville travaille en partenariat avec le Département de l'Hérault et la Région Occitanie notamment, pour remodeler cet axe structurant dans le sens d'une circulation apaisée, d'un fonctionnement optimisé et d'une amélioration paysagère de la traversée de ville.

Une douzaine de bâtiments ont été ainsi acquis puis démolis en bordure de voie. Le lycée riverain a fait l'objet d'une extension et d'un aménagement intégré en 2012. Un projet d'extension du lycée est en cours.

La commune a acquis en 2015 la station-service Ramond également située en bordure de la RD 908 pour permettre à terme d'améliorer le dessin de la voie, d'ouvrir les vues sur la colline de la Ramasse protégée comme espace boisé classé, et offrir des capacités de stationnement sécurisés en traversée de ville.

La commune a utilisé son droit de préemption en décembre 2020 pour acquérir une parcelle contiguë issue du démembrement du « grand hôtel » voisin, fermé depuis plus de 20 ans.

La nécessité de créer des aménagements à proximité immédiate du centre-ville pour proposer des poches de stationnement fonctionnelles et pour dégager les espaces contraints se fait d'autant plus forte que la requalification du centre ancien doit aboutir à y limiter la place de la voiture. Ces aménagements devront faire l'objet d'une signalétique comme parking relais avec liaison piétonne vers le centre-ville.

Le projet d'aménagement de l'ancienne station-service en traversée de ville s'inscrit dans cette logique.

Il représente une étape dans la redéfinition d'une traversée de ville harmonieuse et valorisante pour son patrimoine architectural, historique et naturel exceptionnel sur laquelle la municipalité travaille en partenariat avec le Département de l'Hérault, propriétaire de la voirie.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Projet 3.5.2 : Requalification de la friche urbaine Ramond

Descriptif :

L'opération consiste à recycler ce foncier stratégique en centre-ville pour créer un espace de stationnement, avec signalétique adaptée, végétalisation et mise en valeur du patrimoine alentours, et création d'un lien piétonnier avec le centre-ville

Il s'agit aujourd'hui de finaliser les acquisitions nécessaires et programmer l'aménagement des espaces ainsi libérés.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Les études à conduire doivent permettre d'améliorer le dessin de la voie, ouvrir les vues sur la colline de la Ramasse (protégée) et offrir des capacités de stationnement sécurisées en traversée de ville.

Pacte vert

Améliorer la santé et le bien être des habitants et agir pour le rééquilibrage territorial l'attractivité et la mobilité durable en proposant des aménagements favorisant les déplacements alternatifs à la voiture

Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif global : 600 000 € HT

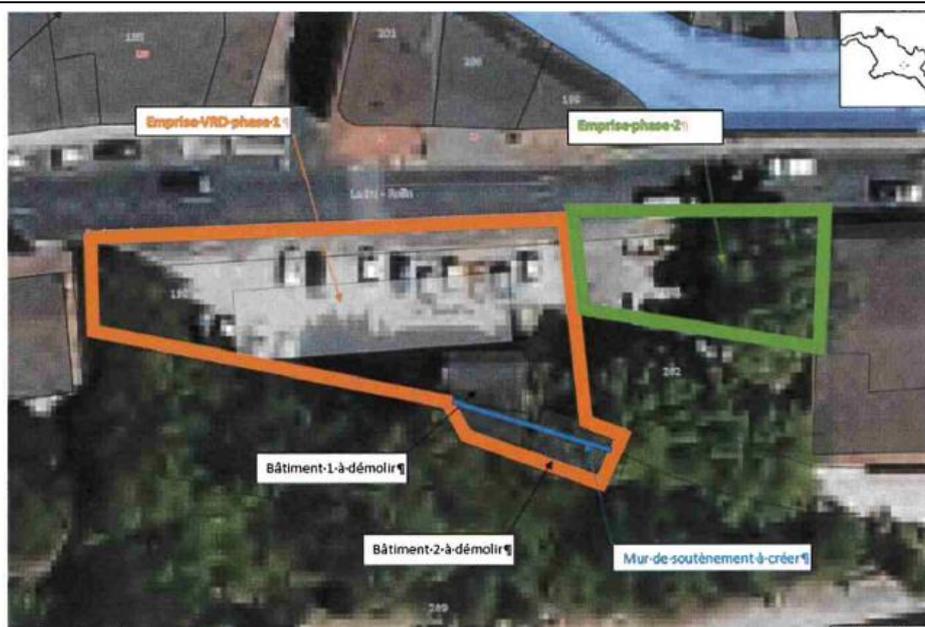
Calendrier prévisionnel :

2024 Etudes

2025 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- L'Etat
- La Région
- Le Département
- Pays Cœur d'Hérault
- Communauté de Communes du Clermontais
- ADEME
- CEREMA
- CAUE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Axe 3

Action 5

Mise en œuvre d'une mobilité interne

Intitulé de l'axe stratégique

Des déplacements durables entre la ville et son bassin de vie

Projet
3.5.3

Aménagement du parking du centre

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte et objectifs stratégiques

La revitalisation du centre-ville nécessite de créer des aménagements à proximité immédiate du centre-ville pour proposer des poches de stationnement fonctionnelles et pour dégager les espaces contraints

Toutefois, la ville bénéficie d'un atout conséquent avec la présence du parking du centre (anciennement esplanade de la gare). Il s'agit d'un espace public essentiel pour articuler les flux entre le territoire proche et le centre-ville. Il constitue le principal parking de la ville avec plus de 700 places matérialisées ou non matérialisées, ainsi qu'un cheminement piéton reliant les allées Salengro au secteur de la Madeleine.

Il donne accès à de nombreux services de centralité (gare routière, office de tourisme, chambre des métiers et de l'artisanat, cinéma, théâtre, agence départementale de la solidarité, commerces et services publics).

Le parking sera également le point de départ de la voie partagée ; Il accueillera des abris et recharges pour les cycles.

Les premiers travaux d'aménagement ont été réalisés en 2019, mais une importante superficie reste à traiter car à ce jour. Ces surfaces non aménagées diminuent la fonctionnalité du parking et le rend inutilisable en cas d'intempérie.

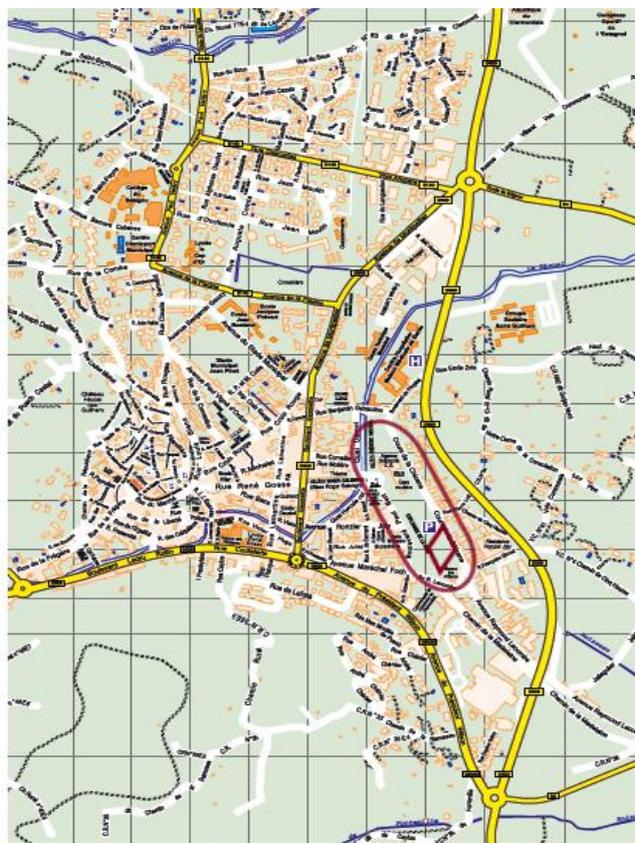
Les aménagements à programmer devront faire l'objet d'une signalétique comme parking relai avec liaison piétonne et voie partagée vers le centre-ville, les équipements sportifs et les commerces. Ils contribueront également à la desserte du futur Pôle d'Echange Multimodal (PEM)

Un bureau étude a réalisé une étude de faisabilité qui se traduit par les actions suivantes :

- Matérialisation des places de stationnement comprenant la pose d'un revêtement permettant de s'adapter aux conditions climatiques (Désimperméabilisation des sols)
- Création de voies circulables

Pour compléter cette étude, une étude plus fine devra être menée en intégrant, l'aspect paysager, l'implantation de parkings à vélos, l'implantation de bornes de recharge électriques, ainsi que la mise en place de la signalétique.

Cette programmation associée aux questions de mobilité durable est un axe majeur et une priorité pour notre ville.



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La commune a pour projet la réhabilitation de cette espace de 4000m2 en un parking permettant le départ de échanges multimodal de la ville.

Son positionnement permet de relier à moins de 10 minutes à pied la quasi-totalité de la ville, permettant un déplacement vertueux en centre urbain.

Il permettra :

- De matérialiser des places de stationnement ce qui permettra son optimisation
- Désengorger le centre-ville
- D'être le point de départ des échanges multimodaux
- La création de parking à vélo dans le cadre du développement des modes de déplacement alternatifs

Après l'étude de faisabilité réalisé, permet d'avoir une estimation de l'enveloppe financière qui reste à compléter par l'étude de réalisation / conception en intégrant les aménagements annexes (signalétique, végétalisation, etc...)

Les travaux seront ensuite programmés en 2024

Pacte vert :

- **Agir pour le rééquilibrage territorial l'attractivité et les mobilités durables**

- **Préserver et développer les emplois de qualité**

Le stationnement proposé étant central, il permet à l'utilisateur d'accéder en 5 minutes à pied, aux commerces de proximité et aux administrations et en 10 minutes à pied, faire le tour de la ville.

Créer un stationnement implanté stratégiquement en cœur de ville permet de maintenir les commerces existants et la création de nouveaux ainsi que de favoriser les visites des nombreux sites patrimoniaux du cœur de ville.

Il permet également de réduire les émissions à effet de serre en permettant un plus grand nombre de stationnement lié au covoiturage.

Le traitement de cet aménagement par l'emploi de matériaux adaptés permettant le stockage des eaux de pluie, et l'intégration d'îlots de fraîcheur permettront de répondre aux **enjeux climatiques**

Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault

Coût estimatif :

Mandat d'études diverses (Maîtrise d'œuvre, études géotechniques, géodétection réseaux...) : 100 000 euros TTC

Travaux et aménagements : coût global :

- 850 000 / 1 000 000 euros TTC

Calendrier prévisionnel :

- 2023 Etudes de conception
- 2024 Début travaux
- 2025 Fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Etat
- Département
- Pays
- Communauté de Communes du Clermontais
- Hérault Energies

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

Déplacement piéton 5 minutes autour du parking



Déplacement piéton 10 minutes autour du parking



REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | |
|--|--|
| Axe 3 | Action 6 Les grands ouvrages de la mobilité |
| Intitulé de l'axe stratégique Des déplacements durables entre la ville et son bassin de vie | Projet 3.6.1 Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>Clermont l'Hérault est au cœur de mouvements et de déplacements importants. La ville joue un rôle structurant de son bassin de vie et au-delà comme porte d'entrée vers les hauts cantons du département. Elle se situe sur un nœud de transports publics, en lien notamment avec la présence d'établissements scolaires de niveau secondaire et les flux vers et depuis la métropole. Le réseau de transports publics est relativement conséquent avec de nombreuses lignes passant par Clermont l'Hérault</p> <p>La gare routière implantée à l'emplacement historique de la gare ferroviaire, adossée au parking du centre d'une grande capacité, sert de base à l'offre d'Hérault Transports et remplit une fonction d'intermodalité bien que dépourvue d'infrastructure adaptée.</p> <p>Le parking du centre est fortement utilisé par des véhicules stationnant en journée complète, en lien avec du co-voiturage ou l'utilisation des transports publics.</p> <p>C'est pourquoi la ville souhaite travailler en partenariat avec la Région et le Département pour l'implantation d'un Pôle d'Echange Multimodal avec double implantation :</p> <p>L'adossement à la gare routière en centre-ville et sur un espace public à proximité immédiate de la plaine de l'Estagnol.</p> <p>Ce PEM représente une place stratégique et il constitue un pôle très important pour l'attractivité et le fonctionnement du réseau départemental et régional des transports publics. Le projet intégrera la réflexion autour de la création d'un car à Haut Niveau de Service.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <p>Descriptif :</p> <p>La réalisation de ce PEM devra prendre en compte : La fonctionnalité des aménagements, le paysage, l'accessibilité pour tous et l'éco mobilité. Il devra offrir les services d'accueil et d'information ainsi que les aménagements nécessaires pour les vélos.</p> <p>Une aire de co-voiturage aux abords de la plaine de l'Estagnol, une navette pour la desserte des communes alentours et une signalétique adaptée seront également intégrés à la réflexion du programme.</p> <p>Le point de départ sera le lancement d'une étude de faisabilité qui permettra d'établir une note technique détaillée et les coûts afférents au programme. Le partenariat avec l'ARAC va permettre d'engager cette première phase.</p> <p>Un comité de pilotage sera également mis en place.</p> <p>Pacte vert Améliorer la santé et le bien être des habitants et agir pour le rééquilibrage territorial l'attractivité et la mobilité durable en proposant des aménagements favorisant les déplacements alternatifs à la voiture</p> <p>Maître d'ouvrage : La commune de Clermont l'Hérault</p> <p>Coût estimatif : 3 000 000 euros HT</p> | |

Calendrier prévisionnel : 2023 – 2024 Etude de faisabilité

Partenaires potentiellement concernés :

- Europe
- Etat
- Région
- Hérault Transport
- Département
- Pays Cœur d'Hérault
- Communauté de Communes du Clermontais
- Associations d'utilisateur

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

| | |
|---|--|
| Axe 3 | Action 6 Les grands ouvrages de la mobilité |
| Intitulé de l'axe stratégique Des déplacements durables entre la ville et son bassin de vie | Projet 3.6.2 L'entrée Nord |
| PRESENTATION DE L'ACTION | |
| Contexte et objectifs stratégiques | |
| <p>Clermont l'Hérault est au cœur de mouvements et de déplacements importants. La ville joue un rôle structurant de son bassin de vie et au-delà comme porte d'entrée vers les hauts cantons du département. Le territoire représente aujourd'hui 150 PME et plus de 4 000 emplois,</p> <p>L'accès actuel à la ville à partir des grandes infrastructures autoroutières s'effectue depuis le sud vers le nord via une entrée unique par un demi diffuseur qui engorge fortement cette entrée.</p> <p>Un développement du territoire cohérent et durable implique une nouvelle articulation des flux par la création d'un demi-échangeur autoroutier au nord de la ville.</p> <p>Celui-ci a vocation à désengorger le seul échangeur sud dit des tanes basses mais également à améliorer la desserte du centre-ville, des quartiers ouest et du grand site du Salagou. Cet aménagement concentre des enjeux majeurs pour l'avenir de Clermont l'Hérault et plus largement du territoire du Clermontais.</p> <p>Cet aménagement contribuera à restaurer l'accès historique de la ville par le Nord.</p> | |
| DESCRIPTIF DE L'OPERATION | |
| <p>Projet 3.6.2 : L'entrée Nord</p> <p>Descriptif : Les études précédemment engagées se poursuivent en 2023 avec l'analyse des flux et un objectif d'inscription au contrat de plan Etat Région 2021-2027</p> <p>Pacte vert Améliorer la santé et le bien être des habitants et agir pour le rééquilibrage et l'attractivité territoriale</p> <p>Maître d'ouvrage : Etat</p> <p>Coût estimatif global : 6 500 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2023 Etude des flux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Europe • Etat • Département • Pays Cœur d'Hérault • Communauté de Communes du Clermontais | |

ANNEXE 1

| PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS | | | | |
|---|---|------|------|------|
| AXE STRATEGIQUE 1 : Faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | | 2022 | 2023 | 2024 |
| ACTION 1 Valoriser le patrimoine | <i>Projet 1.1.1 Création d'un SPR</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 1.1.2 Restauration de l'espace des Dominicains (anciennement Espace des Pénitents)</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 1.1.3 Restauration et valorisation du Château des Guilhem</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 1.1.4 Restauration et valorisation de la Chapelle Gorjan</i> | | | X |
| ACTION 2 Revaloriser le cadre de vie du centre-ville | <i>Projet 1.2.1 Requalification des ilots dégradés du centre ancien</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 1.2.2 a) Requalification des espaces publics- Rue Raspail</i> | | X | X |
| | <i>Projet 1.2.2 b) Requalification des espaces publics- Place de la République section nord</i> | | | X |
| | <i>Projet 1.2.3 Opération façades</i> | | X | X |
| AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser un développement économique équilibré, l'accès aux équipements et aux services | | | | |
| ACTION 3 Soutenir un développement économique équilibré en centre-ville | <i>Projet 2.3.1 Soutien au commerce et à l'artisanat en centre- ville</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 2.3.2 Requalification de la friche Salasc</i> | X | X | X |
| ACTION 4 Favoriser l'accès aux équipements et aux services | | X | X | X |
| | <i>Projet 2.4.2 Création d'un espace culturel, associatif et citoyen</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 2.4.3 Extension du cinéma Alain Resnais</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 2.4.4 Requalification du Théâtre le Sillon</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 2.4.5 Plaine sportive de l'Estagnol</i> | X | X | X |
| | <i>Projet 2.4.6 a Modernisation du complexe omnisport Rebichon Rénovation du gymnase Rebichon avec volet accessibilité et sécurisation</i> | X | X | |
| | <i>Projet 2.4.6 b Modernisation du complexe omnisport Rebichon Requalification de l'ancienne salle d'haltérophilie en DOJO / Rénovation énergétique</i> | X | X | |
| <i>Projet 2.4.6 c Modernisation du complexe omnisport Rebichon</i> | | | | |
| | <i>Projet 2.4.7 Equipements sportifs de proximité</i> | | | X |
| AXE STRATEGIQUE 3 : Des déplacements durables entre la ville et son bassin de vie | | | | |
| ACTION 5 Mise en œuvre d'une mobilité interne | <i>Projet 3.5.1 Valorisation et optimisation des modes de déplacements doux dans un contexte d'urgence climatique</i> | | X | X |
| | <i>Projet 3.5.2 Requalification de la friche urbaine Ramond</i> | | X | X |
| | | | X | X |

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-200017127-20231110-2023_48-DE

| | | | | |
|---|--|---|---|---|
| ACTION 6 Les grands ouvrages de la mobilité | Projet 3.6.1 Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) | | X | X |
| | | X | X | X |

ANNEXE 2

| PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS | | Contrat 1 ^{ère} génération | | | | Avenant - Contrat 2 nd e génération | | | | | | | | Objectif territorial du Pacte Vert | | |
|---|---|-------------------------------------|------|------|------|--|------|------|------|--------------|------|------|------|------------------------------------|---|---|
| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | ¹ | 2026 | 2027 | 2028 | | | |
| AXE STRATEGIQUE 1 : Faire du patrimoine naturel, urbain et historique le moteur de reconquête du cœur de ville | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ACTION 1 Valoriser le patrimoine | <i>Projet 1.1.1 création d'un SPR</i> | | | | ☺ | | | | | | | | | | | |
| | Projet 1.1.1 création d'un SPR | | | | | ☺ | | | | | | | | | | |
| | <i>Projet 1.1.2 réhabilitation de la chapelle des Pénitents</i> | | | ☺ | ☺ | | | | | | | | | | | |
| | Projet 1.1.2 Restauration de l'espace des Dominicains (anciennement espace des Pénitents) | | | | | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | | | | | |
| | <i>Projet 1.1.3 Opération façades (report sur l'action 2 - Projet 1.2.3)</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Projet 1.1.3 Restauration et valorisation du Château des Guilhem | | | | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | | | | | | |
| | Projet 1.1.4 Restauration et valorisation de la Chapelle de Gorjan | | | | | | | | ☺ | | | | | | | |
| ACTION 2 Requalifier les espaces du cadre de vie Revaloriser le cadre de vie du centre-ville | <i>Projet 1.2.1 Reconfiguration de l'ilot d'Enoz (report sur l'action 2 - Projet 1.2.1)</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <i>Projet 1.2.3 Reconfiguration de l'ilot Mairie (report sur l'action 2 - Projet 1.2.1)</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Projet 1.2.1 Requalification des ilots dégradés du centre ancien | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | | | | | | |
| | <i>Projet 1.2.2 Requalification des espaces publics et aménagement de liaisons douces en centre-ville</i> | | | | ☺ | | | | | | | | | | | |
| | Projet 1.2.2 a) Requalification des espaces publics- Rue Raspail | | | | | | | | ☺ | ☺ | | | | | | |
| | Projet 1.2.2 b) Requalification des espaces publics- Place de la République section nord | | | | | | | | ☺ | ☺ | | | | | | |
| | Projet 1.2.2 c) Requalification des espaces publics- Poursuite de la programmation 2025-2030 | | | | | | | | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | | ☺ | ☺ | ☺ |
| | Projet 1.2.3 Opération façades | | | | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | ☺ | | ☺ | ☺ | |

| AXE STRATEGIQUE 3 : Des déplacements durables entre la ville et son bassin de vie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|
| ACTION 5 Mise en œuvre d'une mobilité interne | Projet 3.5.1 Valorisation et optimisation des modes de déplacements doux dans un contexte d'urgence climatique | | | 😊 | 😊 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | | | |
| | Projet 3.5.2 Requalification de la friche urbaine Ramond | | | 😊 | 😊 | | | | | | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | | | |
| | Projet 3.5.3 Aménagement du parking du centre | 😊 | | 😊 | 😊 | | | | | | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | | | |
| | Projet 8 Etudier la mobilité sur le bassin de vie de Clermont l'Hérault (projet 3.5.1) | | | 🚩 | 🚩 | | | | | | | | | | | | | | | |
| ACTION 6 Les grands ouvrages de la mobilité | Projet 9 configurer et aménager l'esplanade de la Gare (projet 3.5.3) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Projet 3.6.1 Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) | | | | | | | | | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | | | | | | | |
| | Projet 3.6.2 L'entrée Nord | | | 😊 | 😊 | | | | | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | 🕒 | | | |